



Résumé simplifié

**ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL
JUILLET 2025**

Table des matières

Avant-propos	03
Introduction	04
Aperçu du projet	05
Alternatives du projet	12
Méthodologie	14
Qualité de l'air et climat	15
Bruit, lumière et vibrations	17
Eaux souterraines	18
Eaux de surface	20
Poissons et habitat des poissons	21
Végétation, milieux humides et aires protégées	25
Faune	28
Patrimoine et ressources historiques	30
Utilisation des terres et des ressources autochtones	31
Autres utilisations du territoire et des ressources	32
Économie et emploi	34
Services et infrastructures	36
Santé et bien-être de la communauté	38
Accidents et défaillances	40
Effets des risques environnementaux sur le projet	42
Gestion, surveillance et suivi environnementaux	44
Relations avec la communauté	45
Résumé de l'évaluation et conclusions	47

Avant-propos

Ce document se veut un résumé non technique de l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet de mine de fer Kamistiatusset (Kami) à Labrador Ouest, Terre-Neuve-et-Labrador. L'objectif de ce document est de fournir une vue d'ensemble des principales conclusions de l'EIE en ce qui concerne les effets environnementaux potentiels du projet, ainsi que les engagements pris pour gérer ces effets à des niveaux acceptables tout au long de la durée de vie du projet. Ce document est destiné à faciliter la consultation du public. Les lecteurs sont invités à consulter le document complet de l'EIE pour obtenir plus de détails.



Introduction

Le projet Kami est situé au sud-ouest des villes de Wabush et de Labrador City, à Terre-Neuve-et-Labrador, et à l'est de Fermont, au Québec, dans la Fosse du Labrador. Il y a déjà plusieurs exploitations minières dans le secteur. Le calendrier du projet, qui vise à produire annuellement 9 millions de tonnes de concentré de minerai de fer de haute pureté, s'étend sur environ 40 ans, dont 4 ans pour la construction, 26 ans pour l'exploitation, suivis d'une phase de surveillance à long terme après la fermeture.

En 2024, Champion Iron a publié une étude confirmant la faisabilité du développement d'une nouvelle exploitation minière, le projet Kami. La même année, la société, qui produit déjà du minerai de fer de haute pureté dans son complexe minier du Lac Bloom, près de Fermont, a formé un partenariat avec Nippon Steel Corporation et Sojitz Corporation pour la propriété et le développement conjoints du projet.

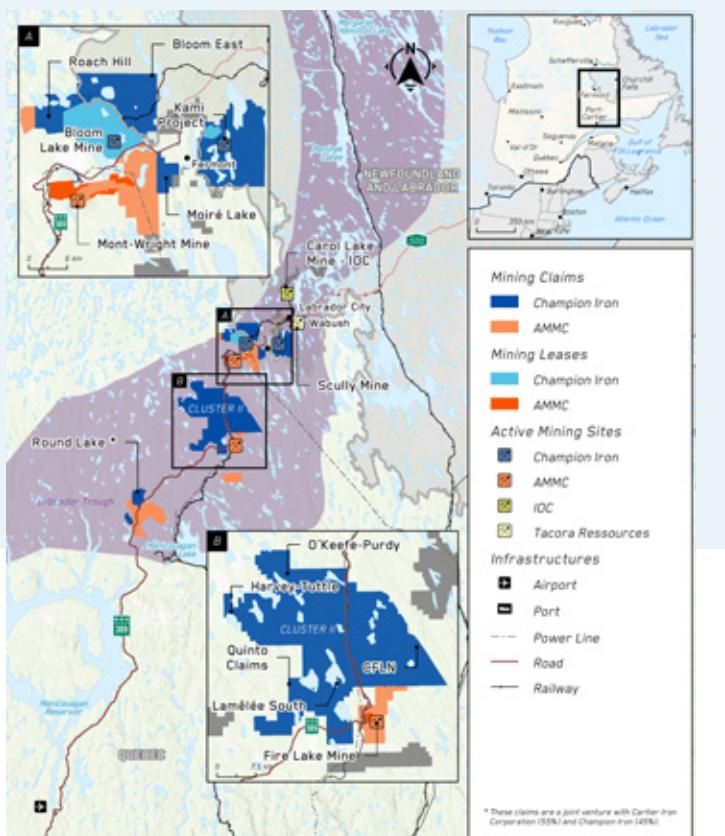
Champion Iron s'engage à adopter une approche responsable des performances sociales, économiques et environnementales, en accord avec les priorités des parties prenantes. Elle s'est également engagée à établir des relations fondées sur la confiance, le respect et la collaboration avec les communautés locales et autochtones.



Aperçu du projet

Le projet comprend la construction, l'exploitation et la fermeture des éléments suivants :

- une mine à ciel ouvert (la fosse Rose) ;
- l'infrastructure de traitement du minerai
- l'infrastructure de gestion des déchets
- l'infrastructure de gestion de l'eau ;
- l'infrastructure de soutien (par exemple, l'hébergement de la main-d'œuvre, la zone de service de la mine, l'approvisionnement en eau potable) ; et
- les corridors de transport (routier et ferroviaire).



1

Fosse Rose et manutention du minerai

La fosse Rose en serait une à ciel ouvert au sud du lac Pike, conçue pour mesurer environ 2,6 km de long, 1,5 km de large et 550 mètres de profondeur. Elle ciblera les formations d'oxyde de fer, en particulier les gisements Rose Central et Rose North dans le bassin de Wabush. La conception comprend une sortie unique vers l'est et deux fosses internes qui convergent à une profondeur de 275 mètres. Le projet utilisera des techniques minières conventionnelles ainsi qu'un système moderne de concassage et de transport en fosse pour gérer efficacement les stériles miniers. L'exploitation minière utilisera des techniques de surface standard (forage, dynamitage, chargement et transport) et des camions de 320 tonnes transporteront le minerai jusqu'à la station de concassage.

Pour le traitement du minerai, la station de concassage primaire située près de la fosse Rose comprendra deux bâtiments de concassage et divers convoyeurs. Le minerai sera concassé, stocké dans une pile d'accumulation, puis déplacé vers une pile de stockage couverte par un dôme géodésique. Pendant les opérations, le minerai sera stocké soit dans le stock de minerai principal, le stock de minerai à faible teneur ou un stock d'urgence, avant d'être traité.

2

Gestion des déchets miniers et de l'eau

Le système de gestion des déchets miniers gérera les stériles en provenance de la fosse Rose.

Environ 117 millions de tonnes (Mt) de stériles seront entreposées au nord-ouest de la mine. En outre, environ 914 millions de tonnes de résidus miniers, y compris du minerai de faible qualité, seront entreposées à l'est du lac Mills.

L'usine de traitement, située à l'est du lac Duley, comprendra un concentrateur. Le minerai de fer sera concassé puis concentré par séparation gravitaire et magnétique. Le concentré de minerai de fer sera stocké dans un silo de chargement d'une capacité de 30 000 Mt et dans un silo d'appoint d'une capacité de 550 Mt. Une réserve d'urgence peut contenir jusqu'à 75 000 tonnes. L'infrastructure annexe comprend des installations pour l'électricité, l'eau et la sécurité.

L'infrastructure de gestion d'eau du projet comprend un bassin de rétention au sud de la fosse Rose, soutenu par trois barrages, dont l'un redirige l'eau propre vers le lac Pike. Elle comprend des bassins de rétention de l'eau de contact autour des piles de stockage afin de la canaliser vers le bassin de rétention, ainsi que des fossés pour gérer l'eau propre et l'eau de contact.

L'installation de gestion des résidus aura une capacité de 420,4 Mt. Il comprendra des systèmes de gestion des infiltrations et de récupération de l'eau. En outre, une prise d'eau douce et une usine de traitement de l'eau sont prévues, ainsi que divers systèmes de pompage et bassins de rétention pour maintenir les niveaux d'eau et gérer les eaux de ruissellement sur le site.

3

Infrastructures de soutien et corridors de transport

Le projet va générer environ 7,4 millions de mètres cubes (Mm^3) de stériles miniers et 1,3 Mm^3 de remblais structurels et d'agrégats pour la construction, provenant principalement de la fosse Rose et d'une usine d'agrégats temporaire située près de la station de concassage du minerai primaire.

Deux nouvelles routes d'accès assureront des liaisons essentielles entre l'autoroute 500 et le site du projet, l'une servant d'accès principal et l'autre de sortie de secours. En outre, une ligne de chemin de fer de 17,6 km reliera la mine au chemin de fer QNS&L, avec une boucle de chargement pour les trains de 240 wagons afin de faciliter le transport. Le tracé des routes d'accès et de la voie ferrée sera précisé lors des phases d'ingénierie en cours.



CALENDRIER DES ÉTAPES, PHASES OU PÉRIODES	DESCRIPTION DE L'ÉTAPE, DE LA PHASE OU DE LA PÉRIODE	DURÉE DU PROJET
Phase d'autorisation et d'approbation	Comprend l'approbation du gouvernement de Terre-Neuve et Labrador et l'obtention des permis des organismes de réglementation provinciaux et fédéraux.	3 ans
Phase de construction (appelée construction)	Comprend la préparation du site (développement de la mine, construction de l'usine de traitement et de l'infrastructure) et la mise en service des structures, des systèmes et des composantes.	4 ans
Phase d'exploitation et de maintenance (appelée exploitation)	Comprend l'extraction et le broyage du minerai de fer, la production et l'expédition du concentré de minerai de fer, la gestion des résidus, la gestion des stériles, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, le rejet des effluents traités, l'entretien du site et le transport du personnel et des matériaux vers le site et à partir de celui-ci. L'exploitation comprend une année de pré-développement minier.	26 ans
Phase de déclassement et de réhabilitation (appelée fermeture)	Comprend l'inondation accélérée de la fosse Rose, le rétablissement du drainage passif des eaux de surface après la période d'inondation de la fosse, le remblayage et la revégétalisation des zones perturbées. L'infrastructure physique qui n'est pas nécessaire pendant la surveillance post-fermeture et pour d'autres activités requises pour atteindre les critères de déclassement du projet ainsi que pour remettre le site dans un état sûr et stable sera enlevée.	10 ans
Période post-fermeture	La transition entre la fermeture et l'après-fermeture implique une surveillance continue de la sécurité du barrage, du traitement de l'eau et de l'environnement afin de vérifier que la qualité de l'eau est suffisante pour un rejet passif et que les critères de déclassement ont été respectés. La durée de la période post-fermeture pourrait être précisée par une analyse supplémentaire dans le cadre de l'étude de faisabilité définitive.	40 ans

Évaluation environnementale et cadre réglementaire

Champion Iron a lancé le processus provincial d'évaluation environnementale en soumettant un nouveau document d'enregistrement du projet, qui a été mis à la disposition des communautés autochtones, des parties prenantes et du public pour commentaires le 3 mai 2024. Le ministère de l'Environnement et des Changements climatiques a coordonné l'examen de ce document avec les autres ministères concernés avant de recommander l'évaluation au ministre.

Le 13 juin 2024, le ministre a décidé qu'une étude d'impact environnemental est nécessaire et a ensuite nommé un comité d'évaluation environnementale chargé de fournir des conseils scientifiques et techniques et de rédiger des lignes directrices pour Champion Iron dans le cadre de la préparation de cette étude. Le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale provinciale, conçue pour évaluer de manière exhaustive les impacts potentiels du projet de mine de fer Kami sur l'environnement, la santé, la société et l'économie.

Cette évaluation fournira au ministre de l'Environnement et du Changement climatique suffisamment d'information pour confirmer que les principales questions soulevées lors d'activités d'engagement communautaire et de consultations ont été abordées, pour recommander des mesures d'atténuation et pour s'assurer que le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets négatifs importants. L'EIE détaillera les impacts du projet, analysera les alternatives, évaluera les effets résiduels et cumulatifs sur l'environnement, explorera les accidents potentiels et leurs conséquences, et résume les activités de consultation. En outre, elle comprend une liste d'engagements et de plans de contrôle et de suivi.

Sites contaminés existants connus et considérations environnementales

Sites contaminés connus

Les recherches menées par Champion Iron ont permis d'identifier des sites potentiellement contaminés près de Wabush. L'examen a révélé un déversement d'huile hydraulique en novembre 2011, où environ 100 à 120 litres d'huile hydraulique ont été déversés en raison de la rupture d'un refroidisseur d'appareil de forage. Les mesures d'intervention d'urgence ont permis d'excaver environ 35 tonnes de matériaux contaminés, et les échantillons de sol prélevés par la suite ont confirmé que les concentrations d'hydrocarbures pétroliers ne dépassaient pas les normes fédérales. Les rapports inclus dans l'examen font également référence aux efforts d'assainissement antérieurs et aux conditions de fermeture.

Considérations environnementales

1. Changement climatique

Les paramètres hydrologiques mensuels, y compris la température, les précipitations et la vitesse du vent, ont été analysés à l'aide des données historiques de la station météorologique du lac Wabush A afin d'évaluer le bilan hydrique du projet et de calculer l'évaporation (l'eau qui passe d'un état liquide à un état gazeux - comme une flaque d'eau qui s'assèche) et l'évapotranspiration (l'eau qui s'évapore du sol et des surfaces, ainsi que l'eau libérée par les plantes).

Les observations sur le changement climatique indiquent que le Canada se réchauffe presque deux fois plus vite que la moyenne mondiale, avec une augmentation des températures et des niveaux de précipitations, en particulier dans la région de l'Atlantique. Pour tenir compte de ces changements, le dimensionnement de l'infrastructure de gestion de l'eau pour le projet intègre les augmentations prévues des précipitations de référence, en utilisant des courbes d'intensité-durée-fréquence mises à jour pour les conditions climatiques futures.

2. L'hydrologie

Le projet sera situé au lac Rose, au sud du lac Pike, qui fait partie des eaux d'amont du bassin versant de la rivière Churchill. Le réseau hydrographique de la région dirige l'eau vers le nord et l'est par le biais de divers cours d'eau, lacs et zones humides.

Pour mieux comprendre les conditions hydrologiques, Champion Iron a mené une étude de caractérisation de base, qui comprenait l'examen d'évaluations antérieures, des études climatiques, la surveillance du niveau de l'eau et l'échantillonnage de la qualité de l'eau sur plusieurs sites. En outre, une cartographie bathymétrique des lacs ciblés a été réalisée pour soutenir la conception du projet et l'étude d'impact environnemental (EIE) en modélisant le bilan hydrique et en prédisant les effets des prélèvements d'eau, des dérivations et des déversements sur les masses d'eau locales.

3. Géotechnique et hydrogéologie

Le projet est situé dans une zone à faible risque sismique. Le sol est composé de terre végétale et de tourbe sur des couches de limon sableux et de till dense, tandis que des eaux souterraines peu profondes ont été observées sur l'ensemble du site.

Un examen des données existantes et de nouvelles recherches sur le site ont été effectués pour mettre à jour le modèle hydrogéologique, qui intègre désormais des estimations de la conductivité hydraulique. Les évaluations ont révélé une qualité variable de la roche mère et ont indiqué que les zones altérées dans la partie ouest de la mine Rose pourraient conduire à des zones de perméabilité plus élevées, posant des risques d'assèchement pour les lacs environnants s'ils ne sont pas correctement gérés.

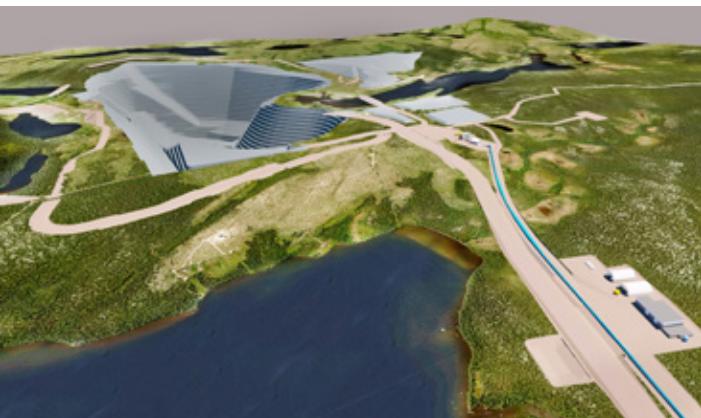
Infrastructures du projet

1. Gestion de l'eau

Le système de gestion de l'eau du projet comprendra un bassin de rétention pour stocker l'eau de contact, ainsi que des barrages et des systèmes de pompage pour détourner l'eau propre du site minier. Une digue séparera le lac Pike de la fosse Rose afin de protéger le lac et d'accroître la sécurité des opérations. Le projet comprendra également une installation de gestion des résidus qui inclut une infrastructure de gestion de l'eau et des infiltrations. Une prise d'eau douce sera située dans le lac Duley en amont de la décharge d'eau traitée.

2. Usine de traitement

Le concentrateur sera situé à l'est du lac Duley et comprendra un broyeur, un circuit de gravité, des circuits de séparation magnétique, des circuits de flottation, des processus de déshydratation et des zones de traitement.



3. Routes d'accès

Le projet comprendra deux nouvelles routes d'accès : la route d'accès ouest, d'une longueur de 5,1 km, qui servira d'accès initial et de sortie de secours, et la route d'accès est, d'une longueur de 8,9 km, qui constituera l'accès principal de l'autoroute 500 au site de Kami. La route d'accès ouest facilitera le transport vers la fosse Rose et le stock de résidus miniers, tandis que la route d'accès s'aligne sur les corridors existants pour éviter les zones sensibles pour l'approvisionnement en eau. En outre, une nouvelle ligne de chemin de fer de 17,6 km reliera la mine au chemin de fer QNS&L et comprendra une boucle de chargement pour les trains de 240 wagons sur le site. Les approvisionnements en diesel seront transportés par camion, et des postes de garde clôturés sont prévus pour contrôler l'accès depuis les deux routes.

4. Alimentation électrique et distribution

Les besoins en électricité du projet sont estimés à environ 172 mégawatts (MW), mais la capacité du réseau dans le secteur Labrador West est insuffisante. Pour remédier à cette situation, Newfoundland and Labrador Hydro mène l'étude de transmission de Labrador West afin d'évaluer la faisabilité de l'expansion du système de transmission à partir de Churchill Falls, qui comprendra des évaluations environnementales pour toute nouvelle infrastructure. Les plans proposés prévoient la construction d'une ligne de transmission de 735 kV de Churchill Falls à Flora Lake, suivie d'une ligne de 315 kV de 18,5 km pour relier la sous-station de Flora Lake à la sous-station de Kami à l'usine de traitement. Bien que ces lignes de transmission soutiennent le projet, elles seront gérées dans le cadre d'un processus d'approbation distinct et ne sont pas incluses dans la portée de l'évaluation environnementale de Kami.

Activités du projet

La phase de construction du projet se concentrera sur la construction et la mise en service de tous les composants nécessaires pour commencer à produire du minerai de fer de haute pureté. Elle durera quatre ans, avec un effectif maximal d'environ 600 personnes sur le site, y compris les employés, les consultants et les entrepreneurs. Les principales activités de cette phase comprendront la préparation du site, l'aménagement des routes d'accès et des routes du site, l'exploitation de la fosse Rose, les travaux dans l'eau, la construction de l'installation de gestion des résidus (IGR), la mise en place de l'alimentation électrique et de la distribution, la construction du chemin de fer et la construction de diverses infrastructures. Les travaux de construction nécessiteront également le transport et le stockage de carburant et de matières dangereuses.

1. Préparation du site

La préparation du site pour le projet impliquera une série d'activités pour mettre en place l'infrastructure minière, y compris le défrichage de la végétation, les travaux de terrassement et les travaux de bétonnage pour les fondations des bâtiments. Le défrichement de la végétation sera effectué conformément à la réglementation, enlevant de manière sélective les arbres et les arbustes tout en évitant les périodes sensibles de reproduction des oiseaux migrateurs et en mettant en place des zones tampons à proximité des zones humides. Les travaux de terrassement comprendront le décapage des matériaux inappropriés, la mise en place de remblais et le niveling du terrain pour les routes d'accès, les routes du site, les corridors ferroviaires et l'installation de gestion des résidus. Les matériaux organiques superficiels seront enlevés pour préparer les fondations, tandis que le béton sera fourni et mis en lots sur le site pour la construction, en particulier pour les fondations des bâtiments et l'infrastructure. Les travaux de bétonnage seront programmés de manière stratégique afin de minimiser les activités hivernales, la préférence étant donnée à l'achèvement des travaux au printemps.



2. Agrégats et matériaux d'emprunt

Le projet nécessitera environ 7,4 millions de mètres cubes (Mm^3) de stériles et 1,3 Mm^3 de remblais structurels et d'agrégats pour la construction, y compris la production de béton et le développement d'infrastructures telles que les routes et le barrage de départ de l'installation de gestion des résidus. Une usine d'agrégats temporaire sera installée à la station de concassage du minerai primaire pour faciliter le concassage des matériaux, tandis qu'un puits d'emprunt à l'intérieur de l'installation de gestion des résidus répondra aux besoins de la construction. Les évaluations préliminaires indiquent que certains stériles peuvent être utilisés comme remblai structurel s'ils sont adéquatement recouverts d'eau, tandis qu'un esker identifié le long de la rivière Waldorf fournira du sable et du gravier appropriés pour la production de béton. Champion Iron continuera d'explorer d'autres sources et de préciser les estimations au fur et à mesure que les travaux d'ingénierie avancent.

3. Travaux dans l'eau

Les travaux dans l'eau pendant la phase de construction impliqueront des activités d'assèchement et d'isolement des zones de travail pour faciliter l'installation d'infrastructures de franchissement et de gestion de l'eau, y compris des ponts, des barrages, des digues et des bassins de rétention. Ces activités seront gérées à l'aide de mesures d'atténuation visant à minimiser les incidences sur l'environnement, telles que l'utilisation de bassins de décantation temporaires pour permettre aux particules en suspension de se déposer et l'utilisation de barrières à sédiments et de clôtures anti-érosion. Les travaux prévus dans l'eau comprennent la construction de routes d'accès, d'un pont sur la rivière Waldorf, d'un barrage au lac Mid pour contrôler l'écoulement des eaux de surface, l'assèchement du lac Rose jusqu'au lac Pike, et la construction anticipée du bassin de rétention de la fosse Rose pour stocker l'eau de contact. Un plan de protection de l'environnement pour la construction garantira que les stratégies de gestion de l'eau répondent aux exigences réglementaires et minimisent les impacts sur les environnements aquatiques.

4. Bâtiments et transport de produits dangereux et de combustibles

La construction des bâtiments de la mine, y compris l'usine de traitement et la zone des services de la mine, ainsi que les infrastructures telles que le convoyeur et le concasseur dans la fosse, devrait commencer vers la fin de l'année de construction 2. Au milieu de l'année 2, les bâtiments de l'usine de traitement et du concasseur seront construits et la plupart des équipements seront installés sur le site au cours de l'année de construction 3, l'installation du convoyeur terrestre commençant au cours de l'année 3 et s'achevant avant l'exploitation minière préalable au développement.

Le carburant et les matières dangereuses nécessaires à la construction seront livrés par camion, à raison d'environ 20 livraisons par jour provenant de la région, dans la mesure du possible, tandis que l'équipement spécialisé pourra provenir de l'extérieur de la province. Le diesel sera stocké dans des zones désignées, de même qu'une station-service près de l'usine de traitement, tout en respectant les réglementations locales en matière de gestion des déchets et les meilleures pratiques décrites dans le plan préliminaire de gestion des déchets de Champion Iron.

5. Exploitation minière

Il est prévu que l'exploitation à ciel ouvert durera 26 ans, dont une année de pré-production. La dernière année de production (année 25) ne comprendra pas d'exploitation minière et impliquera environ 2,8 Mt de manutention des stocks pour alimenter l'usine de traitement. Le taux d'extraction se maintiendra entre 77 et 79 Mt pendant 11 ans, atteignant un pic d'environ 81 Mt au cours de la 15e année, puis commencera à diminuer jusqu'à la fin de la durée de vie de la mine.

Calendrier d'exploitation par type de matériau

ANNÉE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	VOLUME DE DÉPÔT (MM3)	VOLUME DE DÉPÔT CUMULÉ (MM3)	ÉLÉVATION (MASL)
-4 à -2	Préparation du site sur l'ensemble de l'empreinte limitée par les fossés et le lac. Construction du bassin de sédimentation et des fossés de collecte.	0,0	0,0	574
-1	Début du dépôt des résidus miniers sur le côté est (élévations les plus basses) de l'empreinte de la pile de stockage.	3,4	3,4	602
0 à 5	Dépôt des résidus miniers sur toute l'empreinte de la pile de stockage. L'ensemble de la base et les premières banquettes de la pile de stockage sont achevés à l'année 5.	60,3	63,6	692
6 à 10	Poursuite du dépôt des résidus miniers. Le dépôt des morts-terrains devrait être achevé au cours de la dixième année d'exploitation.	6,8	70,4	700
11 à 25	Remise en état progressive du stock de résidus miniers, le cas échéant.	0,0	70,4	700

Alternatives du projet

Les aspects suivants du projet ont été identifiés et évalués dans le cadre de l'analyse de méthodes alternatives :

- Phases du projet
- Transport et accès au site
- Extraction minière
- Taille et type d'usines de traitement
- Gestion des morts-terrains, des stériles et des résidus
- Méthodes de transport du minerai et des stériles
- Sources d'énergie
- Rejets d'effluents et sources d'eau

Des alternatives à chaque aspect du projet ont été examinées à la lumière de différents critères d'évaluation (environnementaux, techniques, économiques et sociaux). Le tableau ci-dessous présente un résumé de l'évaluation des alternatives.

ASPECT DU PROJET	CATÉGORIE DE MÉTHODE ALTERNATIVE	MÉTHODES ALTERNATIVES ÉVALUÉES	MÉTHODE ALTERNATIVE PRIVILÉGIÉE
Infrastructure et phases	Phase de construction	- Calendrier de construction sur quatre ans	Calendrier de construction sur quatre ans
	Phase des opérations	- Durée de vie de la mine : 26 ans	Durée de vie de la mine de 26 ans
	Nombre de routes d'accès	- Route d'accès ouest seulement - Route d'accès est seulement - Deux routes d'accès (routes d'accès est et ouest)	Deux routes d'accès (routes d'accès est et ouest)
	Tracé de la route d'accès est	- Tracé de la route d'accès est 1 - Tracé de la route d'accès est 2	Tracé de la route d'accès est 1
	Tracé de la route d'accès ouest	- Tracé de la route d'accès ouest 1 - Tracé de la route d'accès ouest 2	Tracé de la route d'accès ouest 2
	Méthode et itinéraire d'expédition du minerai	- Transport par camion du concentré de fer de haute pureté directement à Sept-Îles - Connexion ferroviaire à la ligne de QNS&L - Connexion ferroviaire à la ligne de Tacora et jonction avec la ligne de QNS&L	Connexion ferroviaire à la ligne de Tacora et jonction avec la ligne de QNS&L
Exploitation	Méthode	- Exploitation à ciel ouvert - Exploitation souterraine	Exploitation à ciel ouvert
	Conception à ciel ouvert	- Étude de préfaisabilité (PFS) de la conception de la fosse - Conception de la fosse EIE	Conception de la fosse EIE
Taille et types d'usines de traitement	Taille et type d'usines de traitement	- Conception de l'étude de faisabilité d'Alderon (2018) - Conception de l'étude de préfaisabilité Champion (2024)	Conception PFS Champion (2024)

ASPECT DU PROJET	CATÉGORIE DE MÉTHODE ALTERNATIVE	MÉTHODES ALTERNATIVES ÉVALUÉES	MÉTHODE ALTERNATIVE PRIVILÉGIÉE
Morts-terrains, résidus d'extraction, résidus et piles de stériles	Emplacement du stock de minerai	<ul style="list-style-type: none"> - Au sud de la fosse Rose (option B) - À l'ouest du lac Pike (option D) - Au nord-est de la fosse Rose (option G) 	À l'ouest du lac Pike (option D)
	Emplacement du stock de stériles	<ul style="list-style-type: none"> - Au sud de la fosse Rose (site 2) - Au sud-est de la fosse Rose (site 5) - Au nord-est de la fosse Rose (site 6) 	Au sud-est de la fosse Rose (site 5)
	Emplacement du TMF	<ul style="list-style-type: none"> - Alternative C8 - Alternative C10 - Alternative C12 - Alternative C13 	Alternative C10
Méthodes de transport du minerai et des stériles	Méthodes de transport du minerai et des stériles	<ul style="list-style-type: none"> - Transport conventionnel avec camions autonomes - Système IPCC pour les stériles, avec transport du minerai à l'aide de camions avec équipage - Système IPCC pour le minerai et les stériles, avec camions avec équipage pour soutenir les opérations minières 	Système IPCC pour les stériles, avec transport du minerai à l'aide de camions avec équipage
Sources d'énergie	Sources d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Génératrices diesel - Ligne de transport électrique depuis le réseau NL Hydro 	Ligne de transport électrique depuis le réseau NL Hydro
Approvisionnement en eau et eaux usées	Nombre et emplacement des rejets d'effluents traités	<ul style="list-style-type: none"> - Emplacements des rejets au lac Pike et au lac Duley - Lieu de rejet au lac Duley uniquement, avec transfert d'eau vers le lac Pike 	Lieu de rejet au lac Duley uniquement, avec transfert d'eau vers le lac Pike
	Gestion des infiltrations au niveau des digues de collecte d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des infiltrations et traitement dans le bassin de collecte de la fosse Rose - Rediriger les infiltrations vers la source d'eau d'origine 	Rediriger les infiltrations vers leur source d'eau d'origine
	Méthode de traitement des effluents	<ul style="list-style-type: none"> - Atténuation naturelle - Traitement de l'eau par coagulation 	Traitement de l'eau par coagulation
	Méthode de traitement des eaux usées et lieu de rejet	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux usées collectées et traitées sur place - Eaux usées collectées dans des fosses septiques et transportées hors site par camions vers une station d'épuration - Rejet des effluents d'eaux usées traitées dans le lac Duley - Rejet des effluents d'eaux usées traitées dans une zone humide sur site - Eaux de surface 	Les eaux usées sont collectées et traitées sur le site, puis rejetées dans une zone humide située sur le site après traitement
	Approvisionnement en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Eaux souterraines - Lac Duley 	Eaux souterraines
	Approvisionnement en eau traitée	<ul style="list-style-type: none"> - Lac Mills - Lac Duley 	Lac Duley

Méthodologie

Cette étude d'impact environnemental (EIE) répond aux exigences de la Newfoundland and Labrador Environmental Protection Act. Elle tient également compte des exigences des lignes directrices relatives à l'EIE, publiées par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

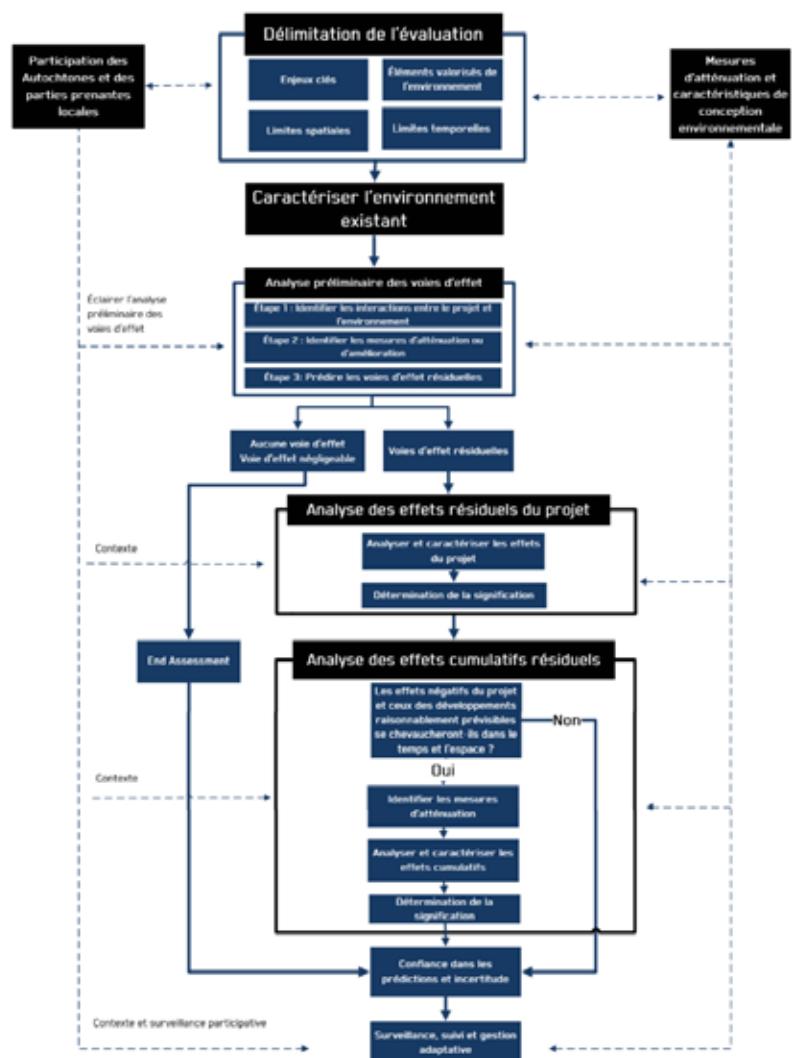
L'EIE examine comment différents aspects du projet pourraient affecter l'environnement, en se concentrant sur trois grands domaines :

1. Impacts biophysiques – Changements apportés à l'environnement naturel, comme l'air, l'eau, les animaux et les plantes.
2. Impacts culturels – Effets sur les sites patrimoniaux ou l'utilisation des terres.
3. Impacts socio-économiques – Effets sur l'emploi local, les services et les infrastructures, ainsi que sur le bien-être de la communauté.

L'EIE évalue comment le projet interagira avec l'environnement existant afin de déterminer s'il y a des effets.

- Lorsque des impacts négatifs sont identifiés, elle recommande des mesures d'atténuation (moyens de réduire ou d'éviter les dommages).
- Lorsque des impacts positifs sont identifiés (tels que des avantages économiques), elle suggère des mesures d'amélioration afin d'accroître ces avantages.

Le processus suit une approche structurée dont les étapes sont décrites dans le graphique suivant :



Après avoir appliqué les mesures d'atténuation ou d'amélioration, l'EIE procède à une analyse détaillée des impacts résiduels (effets qui n'ont pas été entièrement évités ou atténués). Les impacts résiduels sont également pris en compte dans une analyse des effets cumulatifs, qui examine comment ils pourraient se combiner avec ceux d'autres développements dans la région. Des programmes de surveillance et de suivi sont également proposés afin de confirmer les prévisions d'effets et l'efficacité des mesures d'atténuation.

Qualité de l'air et climat

La qualité de l'air est essentielle à la santé des communautés et des écosystèmes locaux, qui comprennent la faune et la flore. Les activités minières et de combustion de carburants du Projet devraient entraîner le rejet dans l'atmosphère de polluants tels que des poussières, des gaz de combustion et des métaux. Elles entraîneront également le rejet de gaz à effet de serre, qui doivent être minimisés.

Comment l'avons-nous étudié ?

Nous avons examiné une série de contaminants atmosphériques réglementés par le règlement de 2022 sur la lutte contre la pollution atmosphérique de Terre-Neuve-et-Labrador, notamment :

- Particules : particules totales (PT), PM10 (particules grossières) et PM2,5 (particules fines issues de la combustion).
- Gaz : dioxyde d'azote (NO_2), monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de soufre (SO_2).
- Métaux : arsenic, cadmium, plomb, mercure, nickel, vanadium et zinc.

En ce qui concerne l'impact sur le climat, l'accent a été mis sur les GES : dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4) et protoxyde d'azote (N_2O), pendant la construction, l'exploitation et la fermeture du site.

Nous avons mesuré 3 types d'émissions de GES :

Émissions de portée 1 : émissions directes sur le site (par exemple, provenant des équipements et des véhicules)

Émissions de portée 2 : émissions indirectes provenant de l'achat d'électricité

Émissions de portée 3 : émissions indirectes provenant d'activités hors site
(par exemple, transport et chaîne d'approvisionnement).

Les impacts sur la qualité de l'air ont été modélisés dans un rayon de 20 km autour de la mine, couvrant les villes voisines telles que Wabush, Labrador City et Fermont. Les effets cumulatifs ont été évalués dans une zone de 30 km. Les émissions de GES ont été comparées aux inventaires provinciaux et nationaux et aux objectifs climatiques, sur un cycle de vie du projet de 40 ans.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

En raison d'activités telles que le dynamitage, le transport sur des routes non pavées et la combustion de carburant, le Projet émettra des polluants atmosphériques, en particulier pendant la phase d'exploitation. La modélisation démontre que les concentrations de PT et de PM10 pourraient parfois dépasser les normes provinciales de qualité de l'air à proximité de certains chalets et de Fermont. Cependant, les autres polluants, notamment les PM2,5, le NO_2 , le CO, le SO_2 et les métaux répertoriés, devraient rester sous les limites réglementaires.

Des émissions de GES seront générées pendant toutes les phases, principalement par l'utilisation de la machinerie et la production d'énergie. La contribution annuelle du projet sera inférieure à 0,7 % des émissions totales de GES de la province et à 0,01 % des émissions de GES du Canada. La production de minerai de fer de haute pureté permettra, quant à elle, de réduire significativement les émissions de GES liées à la production d'acier (émissions de portée 3).

Comment atténuons-nous les impacts ?

Afin de réduire ces impacts, le Projet comporte des caractéristiques de conception spécifiques et plusieurs mesures d'atténuation, par exemple des systèmes de suppression des poussières, des équipements à combustion plus propre et des pratiques optimisées de manutention des matériaux. Un programme de surveillance de la qualité de l'air ambiant sera mis en place pendant toutes les phases du Projet afin de suivre les émissions et de garantir la conformité réglementaire.

En ce qui concerne les impacts climatiques, une évaluation des meilleures techniques disponibles (MTD) a été réalisée afin d'identifier les techniques permettant de réduire les émissions. Le projet est également soumis aux exigences fédérales et provinciales en matière de déclaration des GES et doit mettre en œuvre des stratégies de réduction conformes aux politiques gouvernementales.

Quels sont les impacts, après atténuation ?

Malgré les mesures d'atténuation, certains impacts résiduels subsisteront :

Qualité de l'air :

Pendant les opérations, les niveaux de PT et de PM10 pourraient occasionnellement dépasser les seuils réglementaires dans certaines zones (par exemple, les chalets près dans le secteur au sud du lac Duley et certaines parties de Fermont). Ces impacts devraient être localisés, rares, de courte durée et réversibles. Les autres polluants devraient rester sous les limites réglementaires.

Climat :

Le Projet lui-même générera des GES, mais il permettra des réductions d'émissions beaucoup plus importantes dans la production d'acier. La fosse du Labrador est l'un des hubs de minerai de fer les plus purs au monde. Le minerai de fer de haute pureté (FHP) issu de cette région est produit avec la plus faible intensité de carbone grâce à l'hydroélectricité. L'utilisation du minerai de fer de haute pureté permet d'éliminer le recours au charbon, réduisant ainsi les émissions dans le processus de fabrication de l'acier de 50 % et jusqu'à 85 % si l'on utilise une source de combustible propre comme l'hydrogène.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

La présente évaluation prévoit des concentrations de polluants atmosphériques légèrement plus élevées près du site que l'étude d'Alderon, en raison d'une amélioration de la modélisation et des données. Notre compréhension de l'impact sur la qualité de l'air est plus avancée et les caractéristiques supplémentaires intégrées à la conception du projet permettront de réduire les impacts. La nouvelle conception du projet entraînera des émissions de GES inférieures à celles prévues en 2012, grâce à des technologies améliorées, des équipements plus propres et à des processus plus efficaces.



Bruit, lumière et vibrations

Le bruit, la lumière et les vibrations sont des préoccupations majeures, car ils peuvent nuire au bien-être humain, à l'habitat des poissons et de la faune, ainsi qu'aux infrastructures avoisinantes. Il est essentiel de comprendre et de minimiser ces effets, en tenant surtout compte des impacts cumulatifs potentiels avec les autres activités industrielles dans la région.

Comment l'avons-nous étudié ?

Notre modèle vise à prévoir et mesurer les impacts du projet sur le site, dans ses environs immédiats et dans l'ensemble de la région. La surveillance du bruit comprenait à la fois des enregistrements continus sans surveillance et des contrôles ponctuels à proximité d'endroits sensibles comme les chalets et les emplacements pour véhicules récréatifs. Les vibrations ont été évaluées à l'aide de modèles établis qui simulent les effets du dynamitage au sol et dans l'air. Pour la lumière, nous avons mesuré la luminosité du ciel et la lumière nocturne afin d'évaluer la qualité de l'environnement nocturne.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

L'étude a révélé que l'environnement sonore actuel dans la zone du projet est principalement naturel, dominé par le vent, la faune et les insectes, avec une contribution mineure de l'activité industrielle et des autoroutes. Le bruit généré par le projet augmentera pendant la construction et l'exploitation, mais les niveaux devraient rester conformes aux directives en matière de santé et de sécurité.

En ce qui concerne les vibrations, les effets les plus notables sont attendus pendant les opérations de dynamitage. Si les niveaux de vibration peuvent occasionnellement augmenter à certains endroits sensibles pendant ces activités, ils devraient rester dans des limites acceptables et ne présenter aucun risque significatif.

L'évaluation de la lumière a montré que la luminosité du ciel a augmenté depuis 2012, probablement en raison de l'activité humaine croissante dans la région. L'éclairage lié au projet, qu'il provienne des véhicules, des lampes portatives pendant la construction ou des installations permanentes pendant l'exploitation, pourrait avoir un impact notable sur le ciel nocturne local. Toutefois, ces changements devraient rester conformes aux directives recommandées en matière d'éclairage.



Comment atténuons-nous cet impact ?

La réduction de ces impacts nécessite une série de mesures d'atténuation.

- Le bruit sera géré en utilisant de la machinerie plus silencieuse, en mettant en place des zones tampons et en programmant les activités bruyantes pendant les périodes les moins sensibles.
- Les vibrations seront contrôlées grâce à des techniques de dynamitage et à un calendrier soigneusement étudié.
- L'impact de l'éclairage sera réduit en utilisant des luminaires orientés vers le bas et protégés, et en limitant l'éclairage inutile sur le site.

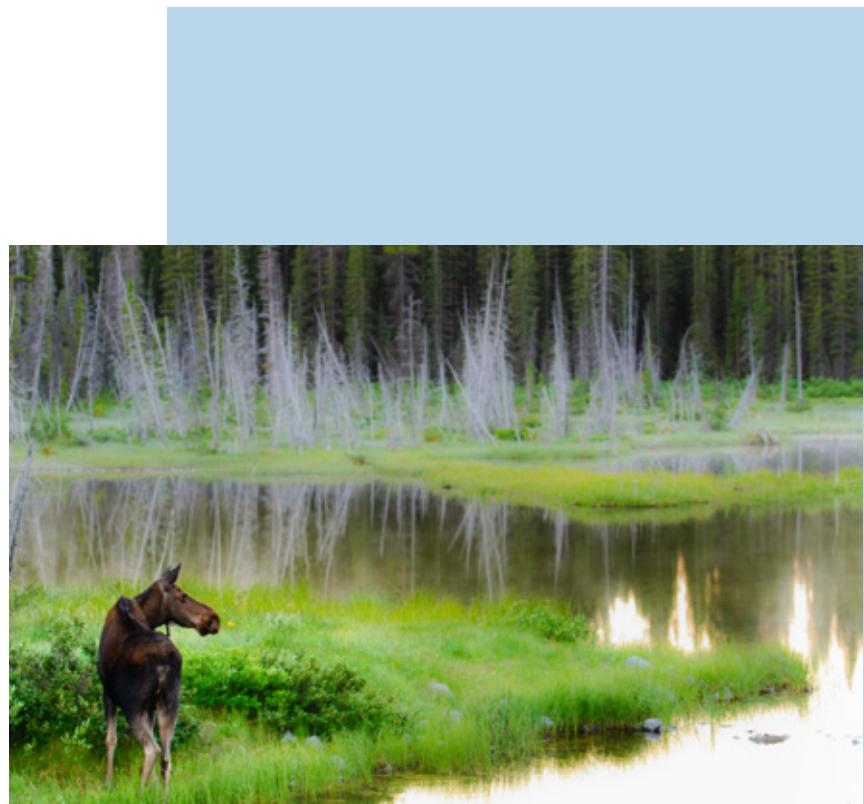
De plus, le projet mettra en place un mécanisme de réception des plaintes, permettant aux résidents de signaler leurs préoccupations liées au bruit, à la lumière ou aux vibrations. Ces plaintes feront l'objet d'une évaluation détaillée et seront traitées lorsque requis, avec un suivi ou des ajustements supplémentaires le cas échéant.

Quels sont les impacts, après atténuation ?

Même après toutes les mesures d'atténuation, le projet devrait entraîner une augmentation modérée et localisée du bruit, des vibrations et de la lumière pendant la construction et l'exploitation. Ces impacts ne sont pas considérés comme significatifs. Ils seront temporaires ou à moyen terme, réversibles et limités aux zones proches du site du projet. L'évaluation n'a pas non plus révélé d'impacts cumulatifs significatifs en prenant en compte la présence d'autres projets dans la région.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

Ces conclusions sont conformes à l'EIE de 2012. Les deux évaluations s'alignent sur la nature et l'ampleur des effets résiduels du bruit. Cependant, l'EIE actuelle considère que les impacts des vibrations et de la lumière sont modérés, alors que l'évaluation d'Alderon les qualifie tous deux de faibles. Ces différences s'expliquent par des hypothèses plus prudentes dans la présente étude et par des mesures d'atténuation légèrement moins restrictives pour l'éclairage. À titre d'exemple, nos études de référence sur le bruit ont montré que le niveau de décibels était inférieur de 10 dB à celui mesuré précédemment. Ces résultats ont été pris en compte dans la modélisation et l'évaluation des effets.



Eaux souterraines

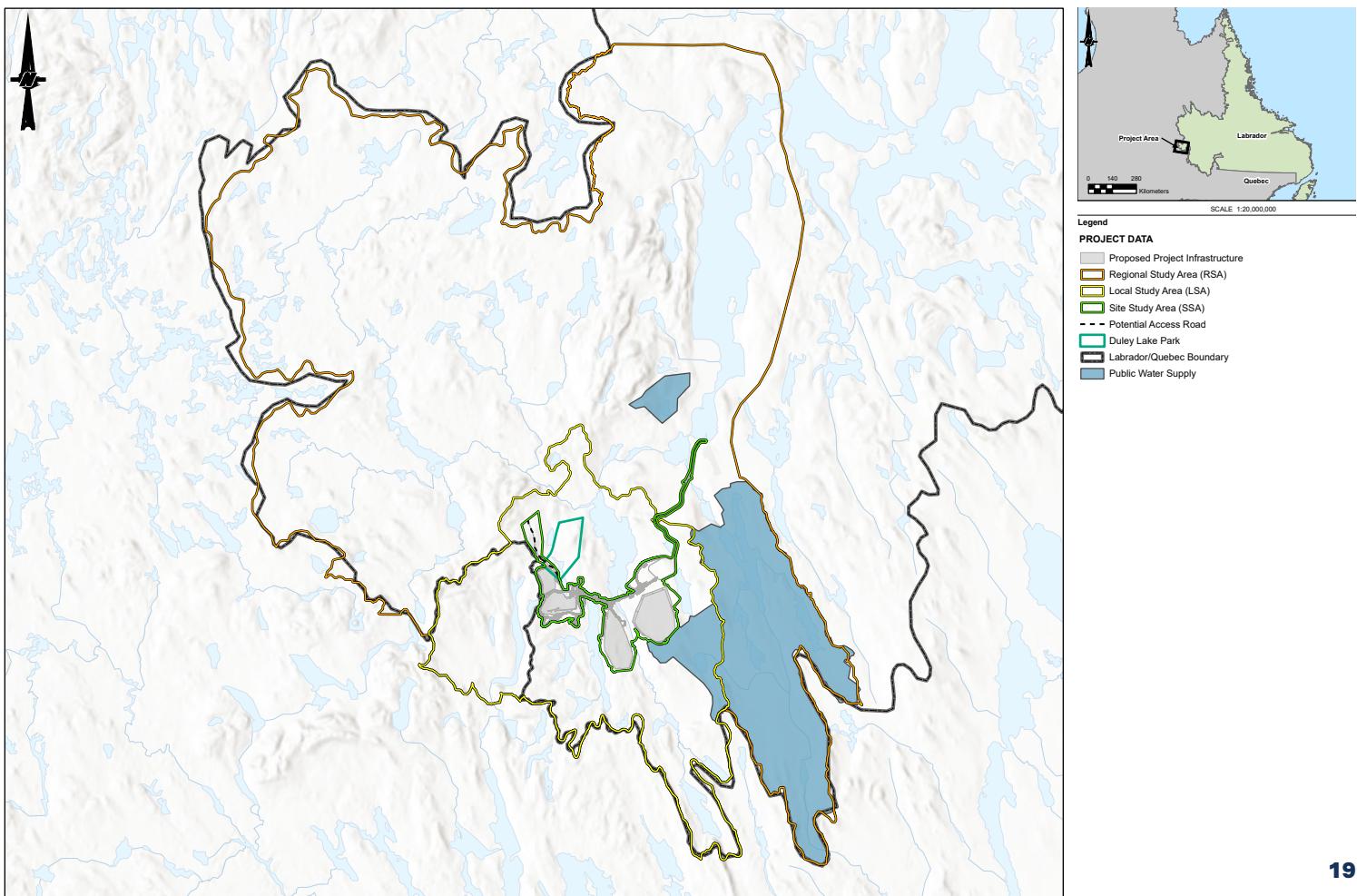
L'eau souterraine est un élément important de l'évaluation, car le projet pourrait avoir une incidence sur sa disponibilité et sa qualité. Il s'agit d'une préoccupation majeure pour les personnes qui dépendent de l'eau potable, ainsi que pour les écosystèmes locaux. Comme les eaux souterraines sont également reliées aux eaux de surface, tout changement pourrait avoir des répercussions sur les lacs et les rivières.

Comment l'avons-nous étudié ?

L'évaluation a analysé deux indicateurs clés :

- **Les changements dans la quantité d'eau souterraine** souterraine (comme le rabattement dû au drainage des fosses)
- **Les variations de la qualité** (contamination possible)

Entre 2023 et 2025, nous avons mené plusieurs enquêtes sur le terrain afin de recueillir des données par le biais de forages, de puits de surveillance et d'études géologiques. Un modèle d'écoulement des eaux souterraines a été élaboré sur la base d'hypothèses prudentes. L'étude a porté sur les zones locales et régionales, y compris les lacs environnants et les utilisateurs d'eau connus.



Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

Le projet générera un abaissement localisé du niveau des eaux souterraines pendant l'exploitation, qui pourrait affecter les niveaux d'eau dans un rayon d'environ 1 000 mètres autour de la fosse. L'impact principal concerne le lac Pike, qui est relié à la fosse par un système régional de failles. Les eaux souterraines du lac Pike s'infiltreront dans la fosse, mais elles seront redirigées vers le lac Duley afin de maintenir le niveau de ce dernier. De l'eau propre devra être pompée dans le lac Pike afin de maintenir son niveau. Nous proposons de pomper l'eau du lac Duley pour atteindre cet objectif. De plus, la digue Pike a été ajoutée au projet afin d'augmenter la distance entre la fosse et le lac et pour protéger le lac Pike. Dans l'ensemble, les effets sur les eaux souterraines devraient être faibles à modérés, localisés et réversibles après la fermeture.

Comment atténuons-nous les impacts ?

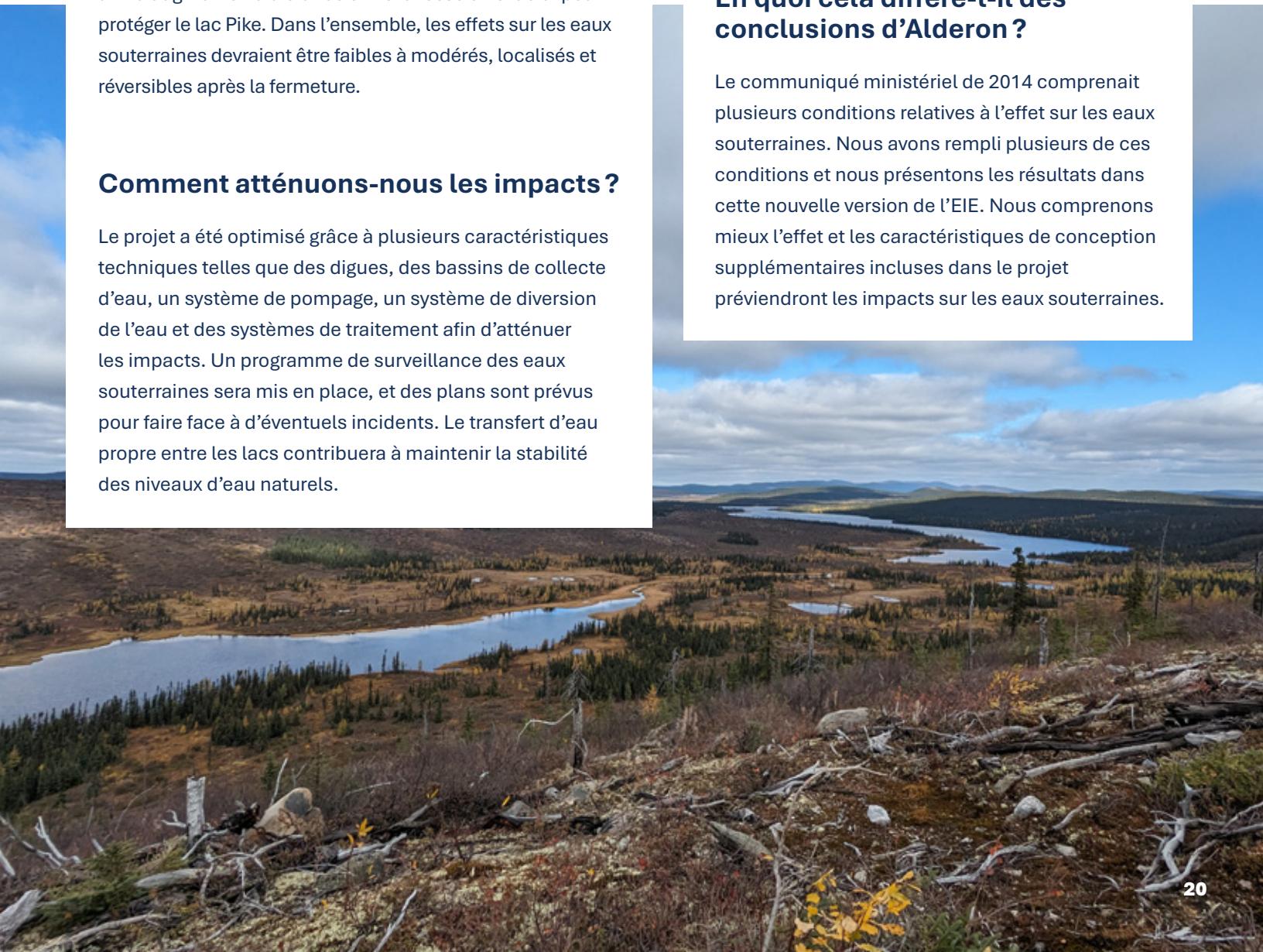
Le projet a été optimisé grâce à plusieurs caractéristiques techniques telles que des digues, des bassins de collecte d'eau, un système de pompage, un système de diversion de l'eau et des systèmes de traitement afin d'atténuer les impacts. Un programme de surveillance des eaux souterraines sera mis en place, et des plans sont prévus pour faire face à d'éventuels incidents. Le transfert d'eau propre entre les lacs contribuera à maintenir la stabilité des niveaux d'eau naturels.

Quels sont les impacts, après atténuation ?

Après atténuation, les effets sur les eaux souterraines ne devraient pas être significatifs, temporaires et limités à la zone immédiate autour de la fosse. La qualité de l'eau devrait rester bonne et les niveaux des eaux souterraines devraient se rétablir après la fermeture, à mesure que la fosse sera naturellement inondée. Les effets cumulatifs avec d'autres projets devraient être négligeables.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

Le communiqué ministériel de 2014 comprenait plusieurs conditions relatives à l'effet sur les eaux souterraines. Nous avons rempli plusieurs de ces conditions et nous présentons les résultats dans cette nouvelle version de l'EIE. Nous comprenons mieux l'effet et les caractéristiques de conception supplémentaires incluses dans le projet préviendront les impacts sur les eaux souterraines.



Eaux de surface

L'étude a examiné les répercussions possibles du projet sur les plans d'eau environnants. Cela comprend les changements potentiels dans le débit et la qualité de l'eau, le drainage et les sédiments. Ces éléments sont essentiels à la protection des écosystèmes aquatiques et des sources d'eau potable. Ils peuvent également avoir une importance culturelle pour les communautés autochtones.

Comment l'avons-nous étudié ?

Entre 2023 et 2024, les lacs et cours d'eau situés sur le site du projet et aux alentours ont été surveillés afin de recueillir des données sur les niveaux d'eau, les débits, la chimie et la qualité des sédiments. Ces nouvelles données ont été comparées à celles d'études antérieures réalisées entre 2011 et 2012 afin de comprendre les tendances saisonnières et la variabilité naturelle. Nous avons également réalisé le profilage des lacs, la cartographie des bassins versants et des mesures manuelles du débit, tout en tenant compte d'influences telles que les précipitations et l'activité des castors. La zone d'étude a été divisée en trois (le site, ses environs et la région) afin d'évaluer les effets directs et indirects du projet. Nous avons également réalisé un bilan hydrique et des prévisions sur la qualité de l'eau couvrant les phases de construction, d'opération et de fermeture afin de comprendre l'impact du projet sur les lacs et cours d'eau environnants.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

La modélisation prévoit des occurrences limitées et temporaires où les concentrations de quelques métaux, notamment le cobalt et le sélénium, augmenteront dans les eaux de surface, en particulier pendant la phase d'exploitation. Ces niveaux resteront inférieurs aux seuils de toxicité ou aux valeurs de référence spécifiques au site et devraient diminuer après la fermeture. Les changements prévus dans la qualité des sédiments seront mineurs et liés principalement aux changements dans la qualité de l'eau.

Quels sont les impacts, après atténuation ?

Le projet comprend plusieurs dispositifs destinés à protéger les plans d'eau. Il s'agit notamment de digues, de fossés de protection, de bassins de rétention, d'usines de traitement des effluents et des eaux usées, de systèmes de recyclage de l'eau, de dispositifs de contrôle des eaux de ruissellement et de prévention de l'érosion. Un plan de gestion de l'eau a été élaboré pour guider les opérations. Une surveillance et une gestion adaptative permettront de faire face rapidement à tout impact imprévu.

Quelles sont les incidences finales, après atténuation ?

Après la mise en œuvre des mesures d'atténuation, les impacts prévus sur la quantité et la qualité de l'eau seront mineurs et resteront dans les limites des variations naturelles. Les seuls dépassements saisonniers préoccupants, pour le cobalt et le sélénium, seront limités dans le temps et observés dans de petites zones. Ils ne sont pas considérés comme suffisamment importants pour nuire à la vie aquatique. La qualité des sédiments devrait rester dans toutes les limites acceptables. Les effets cumulatifs du projet, combinés à d'autres activités dans la région, seront négligeables.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

L'évaluation précédente n'incluait pas de bilan hydrique et de prévisions sur la qualité de l'eau. Les optimisations proposées pour le projet actuel au niveau des systèmes de gestion de l'eau sont conformes aux conditions et recommandations formulées à la suite de la publication ministérielle de 2014. Cette évaluation bénéficie d'outils de modélisation améliorés, de données plus récentes et d'un plan de gestion de l'eau plus détaillé, qui renforcent la fiabilité des prévisions et améliorent les stratégies de protection de l'environnement.

Poissons et habitat des poissons

Les poissons et leur habitat sont des éléments clés de l'étude d'impact environnemental (EIE) en raison de leur importance écologique, culturelle, économique et récréative pour le public et le gouvernement. Dans les systèmes d'eau douce, la santé et l'abondance des poissons sont des indicateurs fiables de la santé globale de l'écosystème aquatique. Comme de nombreuses espèces de poissons présentes autour du site du projet sont importantes sur le plan écologique et social, le maintien de populations stables est un objectif central.

Comment l'avons-nous étudié ?

L'EIE contient des études portant sur 18 lacs et étangs situés à proximité du projet. Ces études ont évalué à la fois les types de poissons présents et la nature de leurs habitats. Une attention particulière a été accordée aux plans d'eau en aval du site du projet, qui pourraient être indirectement affectés par les changements dans la gestion de l'eau.

L'EIE a étudié les paramètres suivants pour l'habitat des poissons :

- la superficie de l'habitat susceptible d'être perdue ou modifiée ;
- les obstacles susceptibles d'empêcher les poissons de se déplacer dans les cours d'eau ;
- les impacts sur la végétation riveraine,
- et les modifications du débit de l'eau.

Pour la santé et la survie des poissons, l'EIE a examiné :

- les pertes probables de poissons ;
- la disparition potentielle d'espèces rares ou importantes ;
- les problèmes physiologiques causés par la pollution, et
- les altérations de la qualité de l'eau et des sédiments.



Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

De 2011 à 2024, 14 espèces de poissons ont été identifiées dans la zone du projet. L'omble de fontaine et le méné de lac étaient les espèces les plus répandues. D'autres espèces, telles que le touladi et la ouananiche (forme d'eau douce du saumon de l'Atlantique), n'ont pas été capturées lors des relevés, mais leur présence est considérée comme probable d'après les rapports des pêcheurs locaux et la littérature.

Comme la fosse Rose est située sous un lac existant, qui sera asséché pour permettre l'accès aux minéraux, il y aura un impact sur l'habitat des poissons dans la zone immédiate du projet.

L'étude examine également les effets du rejet des eaux traitées (effluents) pendant la construction, l'exploitation et la fermeture éventuelle du projet, ainsi que leur impact sur la vie aquatique.

La modélisation prévoit des occurrences limitées et temporaires où les concentrations de quelques métaux comme le cobalt et le sélénium augmenteront dans les eaux de surface, en particulier pendant la phase d'exploitation. Ces niveaux resteront inférieurs aux seuils toxiques ou aux valeurs de référence spécifiques au site et devraient diminuer après la fermeture.

Comment atténuons-nous les impacts ?

L'installation de grilles sur les pompes d'alimentation, l'aménagement de corridors routiers pour réduire le nombre de traversées de cours d'eau et la construction de systèmes modernes de traitement des effluents et des eaux usées ont été prévus afin de minimiser les effets potentiels sur les poissons et leur habitat. Un plan de protection de l'environnement et un programme de surveillance des impacts environnementaux à long terme seront également mis en place afin de limiter l'impact du projet.

L'impact du projet sur l'habitat du poisson sera balancé par un plan de compensation, tel que le prévoit la réglementation du gouvernement du Canada. Toutes les pertes d'habitat du poisson seront compensées par un projet d'amélioration de l'habitat dans la rivière St. Lewis, qui vise à rétablir la connectivité entre les habitats du poisson.

Quels sont les impacts, après atténuation ?

Après la mise en œuvre de toutes les mesures d'atténuation et de compensation, le projet devrait avoir des impacts résiduels mineurs. La modélisation a montré que le débit d'eau du lac Duley diminuera légèrement, mais les mesures d'atténuation, notamment les transferts d'eau, permettront de maintenir un débit suffisant dans le lac Pike. Certaines zones en aval pourraient connaître une réduction des débits et de la disponibilité des habitats.

En ce qui concerne la santé des poissons, les niveaux de cobalt et de sélénium dans le lac Pike et la rivière Wabush seront surveillés de près et gérés avec soin, car des concentrations élevées de ces substances pourraient être nuisibles. Des seuils spécifiques au site et une surveillance continue devraient permettre de détecter et de prévenir les effets graves. C'est pourquoi le projet prévoit de surveiller régulièrement les tissus des poissons afin de détecter toute accumulation de substances chimiques et tout signe de stress, et de surveiller la qualité de l'eau et des sédiments.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

L'étude environnementale précédente était parvenue à des conclusions similaires, mais avait conclu que le projet n'était pas susceptible de nuire à la santé des poissons. L'EIE actuelle comprend une modélisation beaucoup plus détaillée des prévisions de qualité de l'eau dans les lacs entourant le projet. Elle montre une augmentation possible des métaux (comme le cobalt et le sélénium) qui pourraient affecter les poissons à long terme et identifie des mesures d'atténuation, telles que des mesures de traitement et de gestion de l'eau. En outre, notre plan de compensation a été amélioré et comprend désormais le projet de la rivière St. Lewis.



Projet de compensation de l'habitat de la rivière St. Lewis

Afin de compenser l'impact environnemental du projet, nous proposons d'améliorer le passage sur la rivière St. Lewis, dans le sud du Labrador. Ce projet vise à compenser la perte d'habitat du poisson causée par la mine, conformément à la Loi sur les pêches fédérale.

La rivière St. Lewis est située près de la communauté de St. Lewis, au Labrador. Une chute d'eau le long de la rivière agit comme une barrière naturelle pour les poissons, à environ 28 km en amont de l'estuaire. Cela empêche la migration du saumon de l'Atlantique et réduit l'accès à environ 30 km d'habitat aquatique.

Le projet de compensation vise à faciliter le passage des poissons en construisant un bassin et un système de passe à poissons le long des fractures rocheuses naturelles sur le versant sud des chutes. En permettant aux saumons et à d'autres espèces d'atteindre l'habitat de haute qualité situé plus en amont, les aires de frai et de croissance seront considérablement élargies, ce qui facilitera la reproduction des poissons.

Caractéristiques de la conception :

La passe à poissons comprendra huit déflecteurs en béton dans le chenal naturel entre la paroi rocheuse abrupte formant la rive sud et l'affleurement rocheux qui divise le cours de la rivière dans cette zone. Une fois construits, les déflecteurs et les bassins en béton feront l'objet d'une inspection visuelle annuelle afin de détecter tout changement physique ou détérioration. Les résultats de ces inspections seront communiqués aux responsables du ministère des Pêches et des Océans (MPO). Si certaines parties de l'habitat de compensation ne sont pas productives après plusieurs années de surveillance, des mesures de gestion adaptative seront mises en place pour améliorer l'habitat des poissons le long de la rivière. Ces mesures seront prises en coordination avec le MPO.



Le plan de compensation pour la rivière St. Lewis a été élaboré après consultation des communautés locales et du Conseil communautaire de NunatuKavut. Les communautés ont fait valoir qu'une augmentation des habitats de reproduction du saumon de l'Atlantique améliorera la viabilité de la population de la rivière St. Lewis. Cependant, l'impact sur les autres espèces présentes dans la rivière doit être bien compris avant le début du projet de compensation.



Végétation, milieux humides et aires protégées

La végétation, les milieux humides et les aires protégées ont d'importantes fonctions écologiques. Ils fournissent des habitats pour la faune et la flore, ils préviennent l'érosion et limitent les dégâts causés par les eaux de crue. Ils ont également des usages culturels et récréatifs. Ce chapitre vise à comprendre les impacts du projet sur ces zones et proposer des moyens d'éviter, de minimiser ou d'atténuer ces impacts.

Comment l'avons-nous étudiée ?

L'étude s'est penchée sur la diversité et la santé des communautés végétales environnantes, y compris la présence d'espèces en péril et d'espèces sous surveillance. Les milieux humides ont été étudiés en détail afin d'en classer les types, de mesurer leurs fonctions écologiques et de comprendre les conditions de l'eau et du sol. Les aires protégées, telles que les parcs provinciaux et les unités de gestion de la faune, ont également été cartographiées afin d'identifier tout chevauchement avec les activités du projet.

Pour tenir compte des effets locaux et régionaux, l'étude a porté sur trois zones géographiques : le site immédiat et la zone tampon, une zone locale plus vaste entourant le projet et une zone régionale encore plus étendue. Cette approche a permis de considérer les impacts à plusieurs échelles et sur une période de 40 ans, de la construction à la fermeture du site. Les études sur le terrain ont permis d'actualiser les données de référence de 2011 et 2012 et ont été complétées par des études plus récentes menées en 2023 et 2025.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

Il n'y a pas d'espèces en péril dans la zone du projet.

Le projet devrait réduire temporairement la superficie de divers types de végétation, mais ces pertes sont généralement inférieures à 20 % de leur étendue régionale totale et sont considérées comme restaurables.

Environ 443 hectares de milieux humides situés dans la zone du projet pourraient être directement perturbés, ce qui représente environ 15 % de tous les milieux humides de la zone d'étude régionale. Cette perte de fonction des milieux humides est importante, mais elle sera compensée par le projet d'unité de gestion de Strawberry Lake, une zone nouvellement désignée dans le cadre du Plan de conservation de l'habitat de Labrador City.



Comment atténuons-nous les impacts ?

Le projet s'efforcera d'éviter autant que possible tout impact sur les milieux humides et les aires protégées et de limiter au maximum son empreinte au sol. Des mesures de protection de l'environnement telles que des zones tampons, des mesures de contrôle de l'érosion, le report des activités de construction hors des périodes de reproduction de la faune et la suppression des poussières contribueront à réduire les impacts.

Les sols et les roches enlevés pour accéder au minerai (les morts-terrains) seront stockés à l'écart des milieux humides et confinés pour empêcher le ruissellement. Les zones affectées seront rapidement revégétalisées. Des programmes de surveillance permettront de contrôler le succès de ces mesures et d'orienter d'autres mesures d'atténuation si nécessaire.

En outre, un plan détaillé de protection de l'environnement permettra de minimiser les dommages causés à la végétation et aux milieux humides par les activités de construction et d'exploitation. Si des espèces en péril sont identifiées dans le secteur, des mesures supplémentaires de contrôle des poussières seront appliquées dans les zones sensibles.

Pour compenser les impacts sur la zone autour de Pike Lake South, le projet soutiendra l'unité de gestion de Strawberry Lake, qui couvre une superficie de 612 hectares. Cette zone a été choisie parce qu'elle constitue un habitat similaire à celui impacté dans la zone de Pike Lake South. Ce projet de compensation s'inscrit dans la continuité de la collaboration initiée entre la ville de Labrador City, la Wildlife Division et l'ancien propriétaire du projet.

Quels sont les impacts, après atténuation ?

La végétation subira une perte temporaire, mais elle devrait se rétablir complètement après la fermeture. Il y aura une perte de milieux humides, mais elle sera largement compensée par les engagements pris en matière de conservation. Les modifications des eaux de surface et des eaux souterraines pourraient altérer certaines fonctions des milieux humides, mais ces effets devraient être limités, localisés et réversibles. La poussière provenant des opérations minières peut temporairement affecter les plantes proches du site, en particulier les espèces sensibles à faible croissance dans les milieux humides, mais ces effets s'atténueront après la fin du projet.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

Les conclusions actuelles sont semblables à l'étude réalisée en 2012. Cependant, la quantité de milieux humides directement affectés par le projet a diminué d'environ 20 % grâce à une meilleure planification et à une conception améliorée, qui comprend un réalignement des routes d'accès au site. Les impacts sur les aires protégées sont similaires à ceux qui avaient été anticipés lors de la précédente étude, bien que certaines zones qui devaient être affectées auparavant seront évitées.

Projet de compensation de l'unité de gestion de Strawberry Lake

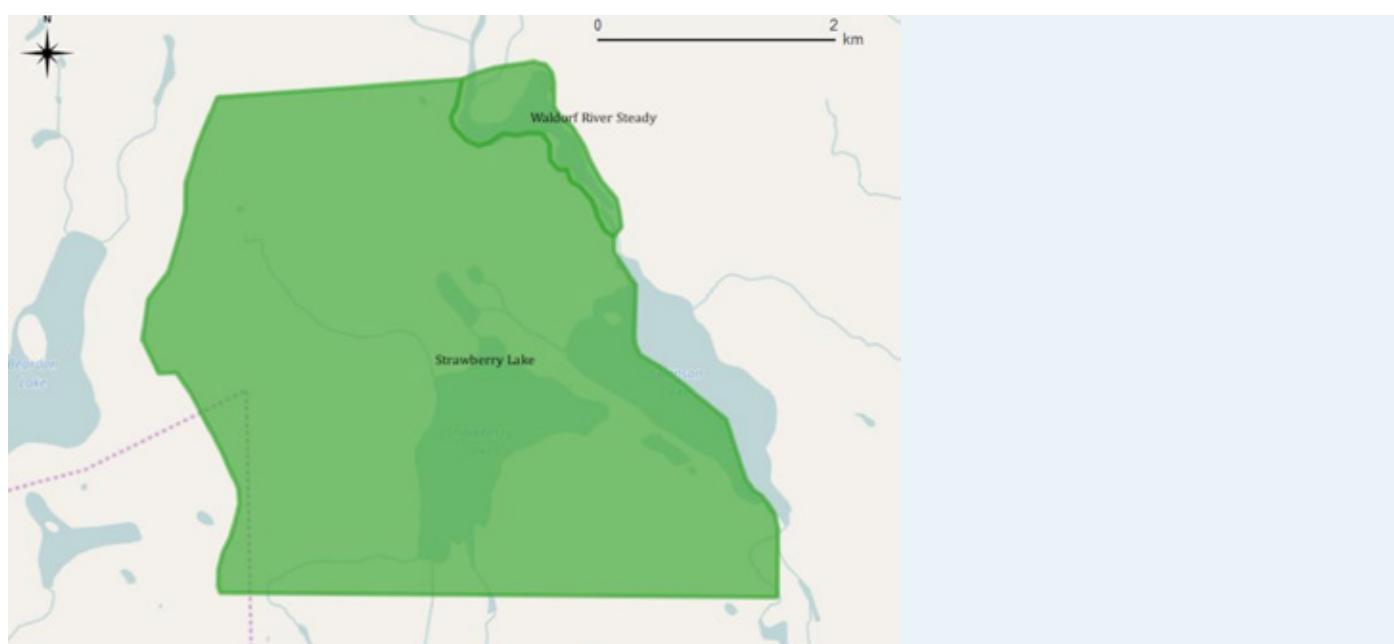
Le projet de l'unité de gestion de Strawberry Lake sera soutenu pour compenser la perturbation de Pike Lake South. Cette zone désignée dans le Plan de conservation de l'habitat de Labrador City s'étend sur environ 1 514 acres (612 hectares). Elle a été créée en 2014 en tant que mesure compensatoire pour le projet initialement prévu par Alderon, qui a depuis été abandonné.

Le projet a été sélectionné parce qu'il reflète la composition de l'habitat de Pike Lake South, partageant 12 des 16 classes d'habitat identifiées (oiseaux aquatiques, oiseaux de rivage, mammifères et poissons). Il soutiendra une variété d'habitats de zones humides et d'habitats de hautes terres pour les oiseaux aquatiques et d'autres espèces sauvages. Il sera également complémentaire à l'unité de gestion de la Waldorf River Steady dans le cadre de l'accord d'intendance de la ville de Wabush, ce qui renforcera la connectivité écologique régionale.

Comme d'autres unités de gestion, celle de Strawberry Lake contribuera à atténuer l'impact des activités industrielles dans la région. Elle offrira des possibilités d'éducation, de loisirs et d'initiatives de gestion communautaire.

La désignation faisait partie d'une modification de l'accord entre la ville et Champion Iron, garantissant un ratio de 1:1 pour la compensation des habitats et des zones humides.

Dans le cadre de cet accord, la province et la municipalité ont des rôles bien définis. La province fournit un soutien technique, examine les propositions de développement susceptibles d'avoir un impact sur les habitats désignés et contribue aux initiatives d'éducation du public. La municipalité est chargée de protéger les unités de gestion désignées, d'intégrer le plan de conservation dans son cadre de planification municipale, de sensibiliser le public à l'importance de l'intendance et de participer activement à la Stewardship Association of Municipalities.



Faune

Les activités minières peuvent perturber les populations animales et les écosystèmes. Les principales préoccupations concernent les impacts sur les habitats des oiseaux, les populations de caribous, la perte et la dégradation de la végétation, des zones humides et des habitats d'eau douce. De plus, les perturbations sensorielles telles que le bruit, la lumière et les vibrations peuvent affecter le comportement de la faune.



Comment l'avons-nous étudié ?

L'étude visait à évaluer à la fois les effets directs du projet et les effets cumulés avec les autres activités dans la région. L'approche comprenait l'examen des lignes directrices environnementales existantes et des projets miniers antérieurs au Labrador, l'intégration des commentaires des groupes autochtones et des communautés locales, ainsi que la réalisation de nouvelles études sur la faune en 2023 et 2024.

Nous avons identifié 15 espèces importantes et des groupes tels que le caribou migrateur et le caribou boréal, plusieurs espèces d'oiseaux (comme l'arlequin plongeur et le faucon pèlerin), des chauves-souris (y compris des espèces en péril), de grands mammifères (orignal et ours noir), des animaux à fourrure (castor et marte) et des amphibiens (grenouille des bois et salamandre).

L'étude a porté sur le site immédiat du projet et sur une zone plus large s'étendant sur 40 km autour du site, afin d'anticiper les pertes et altérations potentielles de l'habitat, ainsi que les effets cumulatifs.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

Le projet entraînera une réduction d'environ 22,3 % des habitats propices à la faune à proximité du site du projet et de 7,9 % dans la zone d'étude régionale. De vastes étendues d'habitats propices resteront disponibles pour la faune dans toute la région.

Les perturbations sensorielles telles que le bruit, la lumière et les vibrations amèneront probablement certains animaux sauvages à éviter temporairement la zone, ce qui pourrait affecter leurs déplacements et leur comportement. Les risques de blessure ou de mortalité liés au défrichement de la végétation ou aux collisions avec des véhicules devraient être rares et avoir des effets mineurs sur les populations d'animaux sauvages. Les amphibiens pourraient subir des effets modérés en raison de leur mobilité réduite et de leur sensibilité. Dans l'ensemble, ces impacts sont localisés, temporaires et considérés comme gérables.

Comment atténuons-nous les impacts ?

Le projet intègre plusieurs caractéristiques de conception pour minimiser les perturbations à l'environnement. Son empreinte a été réduite, la gestion de l'eau sera rigoureuse, les routes ont été conçues pour éviter des habitats sensibles et un plan complet de protection de l'environnement sera mis en place.

Les mesures d'atténuation comprennent l'interdiction de déboiser pendant les périodes de reproduction afin de protéger les oiseaux et autres espèces sauvages, le contrôle des poussières et des émissions, la gestion de la pollution sonore et lumineuse, ainsi que la remise en état progressive des zones perturbées. Ces efforts visent à minimiser la perte d'habitats, les perturbations et les risques de blessures pour les animaux tout au long du cycle de vie du projet.

Les impacts environnementaux seront étudiés dans le cadre de programmes de surveillance et de suivi. Ceux-ci permettront au projet d'identifier et d'atténuer tout impact inattendu tout au long de son cycle de vie.

Plusieurs plans sont en place pour gérer la faune, l'eau, l'érosion, les déchets et les espèces envahissantes. Une gestion adaptive permettra d'apporter des ajustements en fonction des résultats des études en cours afin de garantir l'efficacité des mesures d'atténuation. L'accord de gestion crée une zone protégée de 612 hectares appelée «unité de gestion de Strawberry Lake». Elle compensera la perte d'habitat faunique autour du lac Pike.



Quels sont les impacts, après atténuation ?

Après l'application des mesures d'atténuation, certains effets résiduels subsistent, principalement la perte d'habitat, l'altération de l'habitat et la perturbation sensorielle. Toutefois, ces effets résiduels devraient être mineurs et ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les populations fauniques. De vastes étendues d'habitats resteront connectées et disponibles, ce qui permettra aux espèces sauvages d'ajuster leurs aires de répartition dans la région. Les amphibiens pourraient subir des effets résiduels modérés en raison de leur vulnérabilité. L'engagement de maintenir l'accord de gestion avec les villes de Labrador City aidera à compenser les impacts résiduels sur l'habitat et à soutenir la santé à long terme de l'écosystème.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

Les résultats sont cohérents avec l'évaluation précédente. Les deux études ont identifié des effets mineurs sur la faune et la flore qui peuvent être mitigés grâce à des mesures d'atténuation efficaces. Par rapport à l'évaluation initiale, cette étude met l'accent sur les chauves-souris et le caribou des bois, et des études supplémentaires sont prévues. Néanmoins, la conclusion générale reste que les impacts du projet sur la faune et l'habitat ne devraient pas être significatifs une fois les mesures d'atténuation mises en œuvre.



Patrimoine et ressources historiques

Nous avons étudié l'impact du projet sur les sites archéologiques, les bâtiments historiques et les paysages du patrimoine culturel, y compris les zones d'importance pour les peuples autochtones. Cela comprend les fossiles, les cimetières, les sites spirituels ou tout autre lieu ayant une valeur culturelle ou historique.

Le projet, compte tenu de sa nature, comporte un risque d'atteinte aux matériaux archéologiques ou à d'autres biens patrimoniaux. À Terre-Neuve-et-Labrador, les ressources patrimoniales sont protégées par la loi sur les ressources historiques (Historic Resources Act), qui interdit de modifier ou de perturber les sites patrimoniaux enregistrés sans autorisation. Le Provincial Archaeology Office (PAO) est chargé de la faire respecter.

Comment l'avons-nous étudié ?

L'étude visait à recenser tous les sites archéologiques, historiques ou culturels susceptibles d'être altérés ou détruits par le projet. Elle s'est particulièrement intéressée à la zone où la plupart des travaux de construction auront lieu, appelée «zone d'étude du site». Des zones plus vastes ont également été prises en compte afin d'évaluer les effets cumulatifs à plus grande échelle.

Deux études ont été réalisées pour comprendre les risques liés au patrimoine :

- Un rapport de référence sur le patrimoine et les ressources historiques a identifié les secteurs présentant un potentiel archéologique, en particulier le long des cours d'eau et sur les terrains surélevés.
- Le rapport d'analyse du patrimoine culturel portait sur la présence de bâtiments protégés ou de paysages culturels dans la région. Aucun n'a été trouvé.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

Le rapport de référence sur le patrimoine et les ressources historiques a identifié des sites potentiels, mais n'a trouvé aucun site connu. Il a recommandé que le projet se dote d'un protocole de découverte accidentelle d'artefacts ou de restes humains afin d'orienter les mesures à prendre en cas de découvertes inattendues.

Comment atténuons-nous les impacts ?

Pour éviter la destruction de sites d'importance patrimoniale, le projet prévoit de mener des études archéologiques supplémentaires avant la construction. Nous appliquerons également le protocole de découverte accidentelle d'artefacts ou de restes humains dans le cadre de notre plan de protection de l'environnement.

Quels sont les impacts, après atténuation ?

Avec les mesures d'atténuation en place, l'étude d'impact a conclu que le projet n'aura pas d'effet résiduel important sur les ressources patrimoniales ou historiques.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

Les conclusions s'alignent sur la précédente étude d'impact menée par Alderon. Cette dernière a révélé que la zone présentait un potentiel archéologique, mais qu'il n'y avait aucune preuve de l'existence de sites archéologiques, historiques ou culturels.

Utilisation des terres et des ressources autochtones

Les communautés autochtones peuplent le Labrador depuis des siècles et l'évaluation vise à comprendre les potentielles incidences du projet sur leur territoire ancestral et leur mode de vie traditionnel. Elle anticipe les répercussions directes et cumulatives en tenant compte des autres activités industrielles dans la région. Les principales préoccupations concernent l'accès aux territoires ancestraux, le bruit, la lumière et les changements de paysages, ainsi que les impacts potentiels sur les animaux et les plantes qui revêtent une importance culturelle.

Comment avons-nous mené cette étude ?

L'évaluation a examiné les lignes directrices environnementales provinciales, des études sur l'utilisation du territoire, des rapports archéologiques, des documents gouvernementaux et des études menées par d'autres projets dans la région.

Elle a également pris en compte les commentaires de cinq communautés autochtones : la Nation Innue du Labrador, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM), la Nation Innue Matimekush-Lac John (NIMLJ), la Nation Naskapie de Kawawachikamach (NNK) et le Conseil communautaire de NunatuKavut (NCC).

Qu'a révélé l'étude ?

Le projet ne devrait pas entraîner de changements importants ou durables dans l'utilisation du territoire et des ressources autochtones. Les impacts sur l'accès aux territoires traditionnels, sur le vécu et le ressenti sur ces territoires et sur la disponibilité des ressources culturellement significatives comme les animaux, le poisson et les plantes, devraient être minimes. L'analyse a montré que les changements possibles, tels que les perturbations sensorielles ou les changements dans les conditions environnementales, peuvent être atténués, et qu'il y aura peu ou pas d'effet sur la manière dont le territoire est utilisé.

Comment atténions-nous les impacts ?

Le projet comprend plusieurs mesures visant à réduire les impacts sur l'utilisation du territoire et des ressources par les autochtones. Ces mesures comprennent le maintien de l'accès au territoire lorsque cela est possible de façon sécuritaire, le partage d'information avec les organisations autochtones, et une collaboration étroite avec ces dernières pour bien comprendre leurs connaissances ancestrales et leur utilisation du territoire.

La conception a été optimisée pour limiter les impacts du projet sur la qualité de l'air, le bruit, les vibrations, la lumière, la circulation, l'eau, les plantes, les poissons, la faune, les habitats naturels et les ressources patrimoniales grâce à divers plans de gestion. La conception minimisera également l'impact visuel de la mine et des piles de stériles miniers.

Le projet suivra ses impacts à travers un programme de suivi rigoureux et avec une collaboration soutenue avec les organisations autochtones. Cette approche pourra éventuellement se traduire par des mesures d'atténuation plus ciblées à l'avenir.

Quels sont les impacts finaux, après atténuation ?

Après la mise en œuvre des mesures d'atténuation, les impacts résiduels sur l'utilisation par les autochtones du territoire et des ressources devraient être minimes. Le niveau de confiance dans cette prévision est modéré, compte tenu des informations disponibles, de la collaboration soutenue avec les groupes autochtones et de l'efficacité éprouvée de mesures similaires dans d'autres projets.

Les mesures d'atténuation devraient protéger l'accès aux territoires ancestraux et aux différentes ressources naturelles, favorisant la pérennité des pratiques culturelles autochtones. En somme, aucun effet résiduel n'est prévu sur l'utilisation par les autochtones du territoire et des ressources.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

L'EIE précédente était parvenue à la même conclusion.

Autres utilisations du territoire et des ressources

Des changements dans la façon dont les populations utilisent le territoire et ses ressources sont une conséquence fréquente des projets industriels, et ce chapitre examine la question. Ce dernier se concentre uniquement sur les communautés non autochtones, car il existe un chapitre distinct sur les communautés autochtones.

L'étude examine différentes conséquences possibles, telles que la restriction de l'accès aux zones récréatives, aux lieux de cueillette et aux secteurs de villégiature, ainsi que les effets cumulatifs des autres développements à proximité. Les principales préoccupations sont les perturbations de la chasse et de la pêche, des activités de motoneige, des opérations minières existantes et les impacts sur les zones d'approvisionnement en eau et les réseaux de sentiers pédestres.

Comment l'avons-nous étudié ?

Nous avons suivi les directives provinciales et appliqué une approche prudente, fondée sur la consultation et conforme aux pratiques reconnues en matière d'évaluation de l'utilisation du territoire. L'étude comprenait des examens documentaires, un dialogue avec des parties prenantes et des organismes de réglementation, une analyse du chevauchement des zones d'utilisation du territoire et la prise en compte des perturbations sensorielles comme le bruit et la lumière. Des éléments tels que le régime foncier, les règlements de zonage, l'utilisation récréative du territoire et les activités de cueillette ont été cartographiés et analysés dans trois zones d'étude.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

L'évaluation a révélé que le projet n'entraînera pas de perturbations majeures ou à long terme dans l'utilisation du territoire et des ressources. Les impacts potentiels — tels que la réduction de l'accès aux zones récréatives, aux lieux de cueillette et aux secteurs de villégiature — devraient être limités et réversibles. Les zones directement touchées représentent une très petite partie (0,03 %) de la zone d'étude régionale. Les effets sur le tourisme ainsi que sur la cueillette devraient être faibles, en particulier grâce aux mesures d'atténuation proposées, comme l'ajustement des tracés routiers, la réhabilitation progressive du site et le dialogue soutenu avec les parties prenantes.

Bien que certains effets cumulatifs puissent se produire en raison des autres développements industriels dans le secteur, la zone totale affectée reste faible (0,13 % de la zone d'étude régionale) et n'est pas considérée significative.



Comment atténuons-nous les impacts ?

Afin de minimiser les perturbations, l'empreinte du projet a été soigneusement conçue pour éviter autant que possible les zones récréatives et d'exploitation sensibles. Une route d'accès ouest a été ajoutée afin de réduire les inconvénients pour les utilisateurs des chalets et les résidents. Les impacts visuels ont également été pris en compte : les éléments, tels que les zones de stockage des stériles miniers, ont été conçus de manière à être moins visibles depuis Fermont et à préserver les points de vue panoramiques depuis le mont Daviault et le mont Severson. La remise en état progressive des terrains perturbés débutera pendant la phase d'exploitation afin de favoriser la restauration des zones touchées.

Nous continuerons à dialoguer avec les parties prenantes, y compris les utilisateurs du territoire, les propriétaires de chalets et les gouvernements locaux, afin de partager des mises à jour sur le projet, de répondre aux préoccupations et d'explorer des solutions, y compris des compensations, lorsque requis. La coordination permanente avec les organismes de réglementation provinciaux permettra d'assurer que le projet respectera les exigences en matière d'utilisation du territoire et qu'il protègera les zones désignées comme les zones d'approvisionnement public en eau. Les ajustements dans la conception du projet et les efforts d'atténuation visant à réduire les impacts à Labrador West profiteront également aux habitants de Fermont.



Quels sont les impacts, après atténuation ?

Grâce aux mesures d'atténuation, le projet devrait avoir un faible impact sur la façon dont les gens utilisent le territoire et ses ressources. Certains impacts résiduels peuvent se produire, tels que l'accès limité à certaines zones utilisées à des fins récréatives, pour le tourisme et pour la cueillette. Ces perturbations se produiront pendant les phases de construction et d'exploitation, seront de faible ampleur, largement réversibles et limitées à une petite partie de la région. Le projet n'affectera pas de manière significative la disponibilité globale du territoire dans la région, et les zones alternatives pour les activités concernées resteront accessibles.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

L'évaluation initiale a abouti à des conclusions similaires et n'a constaté aucun impact majeur durable sur l'utilisation du territoire et des ressources. Le projet prévoit réduire ses impacts en restaurant le territoire après la fin des opérations et en collaborant étroitement avec les personnes qui utilisent la zone à des fins récréatives.

Économie et emploi

L'économie et l'emploi sont des facteurs importants pour le bien-être des collectivités. Ils génèrent des revenus et soutiennent les entreprises. Les phases de construction, d'exploitation et de fermeture s'étaleront sur plus de 40 ans et créeront des emplois et des occasions commerciales dans les communautés avoisinantes. L'évaluation vise à déterminer comment maximiser les bénéfices du projet et de minimiser ses répercussions négatives sur l'économie locale.

Comment l'avons-nous étudiée ?

L'évaluation a utilisé des méthodes scientifiques éprouvées, notamment la modélisation des répercussions économiques, ainsi que les commentaires des groupes autochtones et des intervenants locaux. Les conditions économiques existantes ont été examinées à l'aide de données provenant de sources gouvernementales, de Statistique Canada et d'analyses économiques antérieures.

L'étude s'est concentrée sur les répercussions économiques dans la zone immédiate du projet et dans l'ensemble de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. L'évaluation a porté sur une période de 40 ans couvrant la construction, l'exploitation et la fermeture. Cette approche nous a permis d'évaluer les changements potentiels en matière d'emploi, d'activité commerciale et de recettes fiscales liés au projet.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

Le projet aura un impact positif sur l'économie et l'emploi dans Labrador West et dans l'ensemble de la province. Il créera des emplois de qualité, stimulera l'activité commerciale et générera des recettes fiscales pour le gouvernement.

Les groupes sous-représentés, notamment les femmes et les Autochtones, devraient bénéficier du projet. Les femmes devraient représenter 10 à 25 % de la main-d'œuvre, et les Autochtones environ 6 %, selon les moyennes régionales du secteur minier. Il convient de noter que la représentation des femmes dans la main-d'œuvre minière canadienne est inférieure à la moyenne de l'ensemble des industries.

Le projet nécessitera jusqu'à 1 000 travailleurs pendant la phase de construction et environ 600 travailleurs pendant l'exploitation. Nous nous engageons à donner la priorité au recrutement local cependant, à ce stade du projet, il est impossible de prévoir compter uniquement sur celle-ci. Le taux d'emploi actuel dans la région ne permet pas une telle hypothèse. Par conséquent, nous devons prévoir un certain nombre d'employés provenant de l'extérieur de la région pour compléter l'embauche locale.

Comment atténuons-nous les impacts ?

Nous continuerons de donner la priorité aux résidents de Labrador West dans nos embauches, dans la mesure du possible. Cela maximisera les avantages pour la communauté et réduira notre dépendance aux travailleurs d'autres régions.

La situation en matière de dotation est complexe et nécessitera la participation de toutes les parties prenantes afin de soutenir la croissance dans la région. C'est pourquoi nous continuerons à travailler avec les différents niveaux de gouvernement et nos partenaires locaux pour évaluer des mesures pour atténuer la situation en matière d'emploi.

Nous sommes déterminés à constituer une main-d'œuvre inclusive qui met l'accent sur la diversité des genres et l'emploi de membres des communautés autochtones locales.

Nous collaborons avec la Labrador West Alliance, un groupe de travail régional composé de sociétés minières, de municipalités, d'organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux et de la Chambre de commerce de Labrador West, afin de répondre à des enjeux comme celui de la main-d'œuvre, de l'accès aux services de santé, de l'accès aux transports et de logement.

L'évaluation a également identifié des mesures visant à réduire les effets négatifs potentiels, tels que la pénurie de main-d'œuvre dans d'autres secteurs. Un accord sur les avantages et un plan pour l'égalité des sexes et la diversité viseront à accroître les occasions pour les groupes sous-représentés. Un suivi sera assuré pendant chaque phase du projet afin de garantir que la communauté et la province en tirent pleinement parti.

Quels sont les impacts après atténuation ?

Le projet aura un effet positif important sur l'économie et les possibilités d'emploi dans la région et dans toute la province. Il devrait générer des avantages à long terme grâce à la création d'emplois, l'augmentation des revenus des ménages, les occasions d'affaires pour les entreprises locales et les recettes fiscales. Des plans spécifiques seront élaborés pour accroître les possibilités pour les groupes sous-représentés.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

L'EIE de 2012 est parvenue à des conclusions similaires. Elle prévoyait qu'il n'y aurait pas d'impacts négatifs résiduels sur l'économie et l'emploi au contraire, des effets positifs significatifs étaient attendus.

Services et infrastructures

Le logement, les soins de santé et les services communautaires sont déjà sous pression dans l'ouest du Labrador. Cette section examine comment le projet pourrait avoir une incidence supplémentaire sur ces enjeux. Il tient compte à la fois de l'impact direct du projet et des effets cumulatifs plus larges de l'activité industrielle dans la région. Les principales préoccupations concernent la demande croissante pour des logements, des services de garde d'enfants, d'éducation, de soins de santé et de services d'urgence, ainsi que les répercussions potentielles sur la circulation et les infrastructures de transport.

Comment l'avons-nous étudiée ?

L'évaluation a suivi les lignes directrices provinciales en matière d'environnement et a utilisé des méthodes socio-économiques reconnues pour comprendre comment le projet pourrait affecter les services et infrastructures locales. L'étude a également pris en compte les commentaires des autorités réglementaires, des communautés autochtones, des résidents et des parties prenantes, y compris les propriétaires de chalets et d'entreprises. L'évaluation s'est concentrée sur la zone immédiate autour du projet, sur la région plus large de Labrador West et sur la communauté voisine de Fermont, au Québec.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

Le projet attirera de nouveaux travailleurs, ce qui exercera une pression supplémentaire sur les services et les infrastructures existants, en particulier à Labrador City et à Wabush, où les services de logement, de garde d'enfants, d'éducation et de soins de santé sont déjà très sollicités. La croissance démographique liée au projet devrait accroître la demande pour différents services publics.

L'évaluation a montré que ces effets peuvent être gérés en travaillant en étroite collaboration avec le gouvernement et les prestataires de services locaux pour planifier l'arrivée des travailleurs du projet.

Comment atténuons-nous les impacts ?

Le projet prévoit plusieurs mesures pour aider à composer avec la pression sur les services publics et les infrastructures locales. En vertu d'un plan pour la main-d'œuvre et l'emploi, nous nous engageons à loger les travailleurs non-résidents sur le site afin de réduire la pression sur les logements et les services à la communauté. Nous travaillerons avec les municipalités, avec les prestataires de services et avec d'autres partenaires régionaux pour coordonner la planification et partager les mises à jour. Nous nous sommes également engagés à poursuivre notre collaboration avec la Labrador West Alliance, un groupe de travail régional composé de sociétés minières, de municipalités et d'agences gouvernementales provinciales et fédérales, afin d'aider à résoudre des problématiques, comme la pénurie de main-d'œuvre, la capacité des services de soins de santé, l'accès aux transports et le logement ou l'hébergement.

D'autres mesures comprennent la mise en œuvre d'un plan de gestion du trafic routier, le soutien au développement de nouveaux logements, et la collaboration avec des fournisseurs de services de garde, de soins de santé et d'éducation pour les aider à se préparer à une augmentation de la demande. Ces efforts visent à garantir que les services locaux restent accessibles et s'adaptent à la croissance dans la région. Une coordination et un suivi continu permettront de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation si les conditions changent.

Quels sont les impacts, après atténuation ?

Après la mise en œuvre des mesures d'atténuation, les effets résiduels sur les services et les infrastructures devraient être gérables. La demande pour le logement, les services de garde, d'éducation et de santé, pourrait continuer à dépasser les capacités actuelles dans certaines localités. Cependant, la coordination en cours et l'augmentation potentielle du financement gouvernemental de ces services — en particulier dans le domaine des soins de santé — devraient permettre de remédier avec ces pressions. Nous avons un haut niveau de confiance envers cette prévision, compte tenu des données socio-économiques actuelles et des plans d'atténuation établis. Une collaboration continue avec le gouvernement et les partenaires locaux soutiendra la planification communautaire et garantira que les services restent adaptés à la croissance de la région.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

L'évaluation d'Alderon n'a pas révélé d'effets négatifs résiduels sur les services publics et sur les infrastructures. Cela indique que ces questions sont mieux connues aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque, et que nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités pour en atténuer les effets.

Santé et bien-être de la communauté

L'évaluation examine comment le projet pourrait affecter la santé physique, mentale et sociale des personnes vivant dans les communautés voisines. Elle a étudié à la fois les impacts directs de la construction et de l'exploitation du projet, ainsi que les impacts cumulatifs des différents développements industriels dans la région. Les principales préoccupations concernaient les changements à la qualité de l'air, les modifications des points de vue, le bruit et la manière dont ces facteurs pourraient influencer la qualité de vie des résidents.

Comment l'avons-nous étudié ?

Nous avons combiné des analyses scientifiques, des directives réglementaires et les commentaires des communautés locales et autochtones. Nous nous sommes appuyés sur les données de l'évaluation des risques pour la santé humaine et de l'évaluation de l'impact esthétique visuel, qui ont analysé des facteurs tels que la qualité de l'air et de l'eau, les aliments traditionnels et les changements visuels au paysage.

L'information a été recueillie à partir d'une analyse documentaire des rapports gouvernementaux existants, des données de Statistique Canada et des indicateurs de santé régionaux. Nous avons intégré les commentaires issus de la consultation, en particulier ceux des communautés autochtones.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

Le projet ne devrait pas avoir d'impacts importants ou à long terme sur la santé et le bien-être des communautés avoisinantes. Bien que certains effets à court terme, comme le bruit, la poussière et les changements au paysage puissent se produire pendant la construction, ils devraient être limités aux zones proches du site et ne pas durer. Les risques pour la santé sont considérés comme très faibles, grâce à des mesures rigoureuses visant à réduire les impacts.

Certaines composantes du projet, comme les piles de résidus, resteront visibles pendant l'exploitation et après la fermeture, en particulier depuis certains espaces extérieurs comme les lacs et les zones récréatives. Cependant, ces effets seront progressivement atténués grâce à des efforts de restauration du paysage et de revégétalisation.

À Fermont, deux points de vue ont été analysés et, bien que certains changements soient visibles depuis les zones récréatives, ils ne seront pas perceptibles de la ville.

Comment atténuons-nous les impacts ?

Les caractéristiques environnementales de la conception du projet et les pratiques opérationnelles visent à minimiser les perturbations, à préserver la végétation et à réhabiliter progressivement le site après la phase d'exploitation. La poussière, le bruit et les émissions sont gérés selon les meilleures pratiques du plan de protection de l'environnement. Les impacts visuels sont réduits grâce à l'emplacement stratégique des infrastructures et à la revégétalisation progressive des piles de résidus. La surveillance continue de l'air, de l'eau et du bruit, ainsi qu'un dialogue continu avec les communautés locales et autochtones, contribueront à garantir l'efficacité des mesures d'atténuation. Celles-ci seront ajustées si nécessaire.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

Nos résultats sont conformes à l'évaluation d'Alderon en 2012, qui concluait que le projet ne dénaturerait pas de manière importante le paysage visuel dans la région, compte tenu de la présence d'autres mines dans la région. Toutefois, cette nouvelle évaluation comprend une modélisation visuelle plus détaillée et met davantage l'accent sur la réhabilitation progressive. Elle s'appuie également sur les engagements antérieurs d'Alderon en intégrant dès le départ les commentaires dans la conception du projet afin de réduire davantage les impacts visuels.

Quels sont les impacts après atténuation ?

Après atténuation, les impacts résiduels du projet Kami sur la santé et le bien-être des communautés environnantes ne devraient pas être importants. Cela comprend des risques négligeables pour la santé à Fermont et dans les communautés environnantes du côté québécois de la frontière, ainsi que des changements visuels modérés et localisés dans les zones proches du projet. Les risques pour la santé liés à l'exposition à l'environnement, comme la qualité de l'air, devraient être négligeables, tandis que les changements de vue seront largement confinés à des endroits précis et atténués au fil du temps grâce à la remise en état du site.

Accidents et défaillances

Des accidents et des défaillances peuvent survenir à n'importe quelle étape d'un projet industriel d'envergure. La présente évaluation vise à comprendre comment de tels événements imprévus pourraient avoir une incidence sur l'environnement et la sécurité publique tout au long de la durée de vie du projet. Elle prend en compte à la fois les risques directs d'accidents et les conséquences potentielles plus larges en cas de perturbations. Les principales préoccupations concernent les risques de rupture des pipelines, les infiltrations provenant des installations de résidus miniers et les déversements liés au transport vers le site, à partir du site et à l'intérieur du site, qui pourraient tous avoir des répercussions sur l'eau, le sol et la faune locale.

Comment l'avons-nous étudié ?

L'évaluation a été réalisée conformément aux normes environnementales de la province et aux meilleures pratiques de l'industrie. Elle a examiné toutes les phases du projet, de la construction à la fermeture, et pris en compte les accidents et défaillances possibles dans la mine à ciel ouvert, dans l'usine de traitement, dans les piles de résidus, dans les systèmes d'approvisionnement en eau et sur les routes qui desservent le site. Au total, 133 scénarios potentiels ont été étudiés à l'aide de méthodes standardisées afin d'évaluer la probabilité d'occurrence d'incidents, et les conséquences qu'ils auraient. Les scénarios présentant des niveaux de risque plus élevés ont été étudiés en détail afin de comprendre les types d'impacts envisageables et comment ils pourraient être évités ou gérés grâce à la conception technique, aux procédures opérationnelles et à la planification des mesures d'urgence.

Qu'est-ce que l'étude a révélé ?

Des accidents ou des défaillances qui pourraient survenir pendant la construction, l'opération et la fermeture du projet ne devraient pas avoir d'impacts significatifs. La plupart des événements potentiels, comme les pannes d'équipement ou les déversements mineurs, sont peu probables et auraient des conséquences limitées sur l'environnement. Trois scénarios ont été examinés plus en détail : une rupture de pipeline, une brèche dans l'installation de stockage de résidus et un déversement lié au transport. Dans chaque cas, le risque a été jugé faible après le déploiement de mesures d'atténuation.

Ces résultats suggèrent que la conception du projet, les procédures de sécurité et les plans d'urgence permettront de gérer efficacement les risques et de protéger les terres, l'eau et la faune environnantes.

Comment atténuons-nous les impacts ?

Le projet comprend une série de mesures visant à réduire le risque et l'impact d'accidents et de dysfonctionnements. Les principales caractéristiques de sécurité comprennent l'utilisation de matériaux solides et de haute qualité, tels que des tuyaux et des revêtements en polyéthylène haute densité, des systèmes de confinement secondaire, un système de surveillance de la pression et des barrières techniques pour contenir les fuites. Le recours à des transporteurs certifiés, des itinéraires de transport désignés et des plans d'intervention d'urgence seront mis en place pour gérer le risque de déversement.

Les plans de conception et d'exploitation du projet suivent les meilleures pratiques afin de prévenir les événements imprévus et réagir rapidement s'ils se produisent. Une surveillance continue, des inspections ainsi que des formations régulières du personnel permettront de s'assurer que les systèmes de sécurité fonctionnent comme prévu. Ces mesures seront mises à jour si nécessaire pour tenir compte des nouveaux renseignements ou de l'évolution des conditions tout au long de la durée de vie du projet.

Quels sont les impacts, après atténuation ?

Après la mise en œuvre des mesures de sécurité et d'intervention d'urgence, les risques résiduels d'accidents et de défaillances seront faibles. Cette conclusion est basée sur l'évaluation détaillée des risques, la conception technique du projet et l'efficacité de mesures similaires dans des exploitations minières comparables. Le projet devrait fonctionner en toute sécurité, avec des mesures de contrôle pour prévenir les dommages environnementaux et protéger les terres, l'eau et la faune environnantes.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

L'EIE précédente s'est concentrée sur quatre scénarios principaux d'accidents et de dysfonctionnements : un déraillement de train, un incendie de forêt, la rupture d'une digue de bassin de sédimentation et un déversement de produits chimiques à l'installation portuaire. En revanche, l'évaluation actuelle a adopté une approche plus complète en évaluant un éventail plus large de scénarios potentiels pour toutes les activités du projet et tout au long de la durée de vie de la mine. Si deux scénarios de l'EIE précédente (déraillement de train et incendie de forêt) ont été réévalués dans le cadre de l'évaluation actuelle et jugés à nouveau comme présentant un faible risque, les deux autres (rupture de la digue du bassin de sédimentation et rejet de produits chimiques dans l'installation portuaire) ont été exclus.



Effets des risques environnementaux sur le projet

L'évaluation examine comment les risques naturels, par exemple des événements météorologiques extrêmes, des tempêtes, des températures extrêmes, des feux de forêt ou des changements dans les eaux souterraines et des risques géologiques, pourraient affecter le projet pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture. Elle tient compte à la fois des impacts directs sur les infrastructures et des effets cumulatifs potentiels sur l'environnement. L'objectif est de comprendre la résilience du projet face aux changements climatiques et d'identifier les moyens de réduire les risques grâce à la conception, à la surveillance et à la planification d'urgence.

Comment avons-nous mené cette étude ?

Nous avons utilisé des études scientifiques, des projections climatiques ainsi que les connaissances locales pour évaluer comment les risques naturels pourraient affecter les infrastructures et les opérations du projet. Des données spécifiques au site sur le climat, le pergélisol, la géologie, l'hydrologie, les eaux souterraines et la physiographie ont été examinées afin de comprendre les risques. Des mesures d'atténuation ont été élaborées conformément aux rapports techniques, aux meilleures pratiques de l'industrie ainsi qu'aux réglementations fédérales, provinciales et municipales.

Qu'a révélé l'étude ?

Le projet peut être affecté par des risques environnementaux tels que des températures extrêmes, de fortes précipitations, des tempêtes violentes, des feux de forêt et des changements dans les eaux souterraines ou l'hydrologie, dont beaucoup devraient s'intensifier avec les changements climatiques. La plupart de ces risques pourraient survenir pendant les phases de construction et d'exploitation. D'autres risques géologiques, tels que le pergélisol, la physiographie et l'activité sismique, ne devraient pas avoir d'incidence sur le projet.

Dans quelques cas particuliers, les effets environnementaux sur le projet, notamment ceux liés aux changements dans les eaux souterraines ou de surface dus au changement climatique, pourraient avoir des impacts indirects sur les écosystèmes environnants (par exemple, perturbation de l'hydrologie ou des systèmes biologiques). Ces effets seront surveillés et gérés avec rigueur.

Comment atténuons-nous les impacts ?

Le projet est conçu de façon à respecter l'environnement et ses différents écosystèmes. Les mesures mises en place à cet effet comprennent un drainage adéquat pour prévenir les inondations et la surveillance des routes pour gérer l'érosion. Le projet intègre à la fois des infrastructures préventives et des pratiques opérationnelles visant à réduire les risques liés aux aléas naturels tels que les incendies de forêt, les fortes précipitations et les événements météorologiques extrêmes.

Le plan d'intervention d'urgence, le plan de gestion de l'eau, le plan de gestion des déchets et le plan de protection de l'environnement seront essentiels pour orienter les réponses aux événements climatiques. Ces mesures seront régulièrement révisées et mises à jour dans le cadre d'une gestion adaptative afin qu'elles demeurent efficaces même si le climat évolue.

Quels sont les impacts après la mise en place des mesures d'atténuation ?

Après atténuation, les impacts résiduels des risques naturels sur le projet devraient être minimes et non significatifs. La plupart des risques, y compris ceux liés aux événements météorologiques extrêmes, aux incendies de forêt et aux changements dans les eaux souterraines ou l'hydrologie, sont pris en compte dans la planification et la conception du projet.

Le projet ne devrait pas avoir d'impact indirect majeur sur l'environnement, sauf dans des cas exceptionnels où des changements dans les eaux souterraines ou de surface pourraient affecter l'hydrologie ou les écosystèmes locaux. Cela fera l'objet d'une surveillance étroite et de mesures d'atténuation tout au long des différentes phases du projet.

En quoi cela diffère-t-il des conclusions d'Alderon ?

L'évaluation actuelle est basée sur une nouvelle cartographie du terrain et des données de terrain. Elle est parvenue à des conclusions similaires à celles de l'étude d'Alderon en 2012.



Gestion, surveillance et suivi environnementaux

Cette section explique comment les impacts environnementaux et sociaux du projet Kami seront surveillés, atténués et gérés. Elle vise à assurer que le projet sera mené de manière à éviter ou à réduire les dommages causés à la nature et aux communautés locales.

Nous sommes déterminés à établir des relations solides, mutuellement bénéfiques et respectueuses avec les peuples autochtones et les communautés locales partout où nous opérons. Nous comprenons l'importance d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des populations concernées par les décisions susceptibles d'affecter leur mode de vie. Tout au long du projet, nous continuerons à dialoguer avec les peuples autochtones et les communautés locales afin de recueillir leurs commentaires et d'apporter des ajustements lorsque nécessaire.

L'environnement à cœur

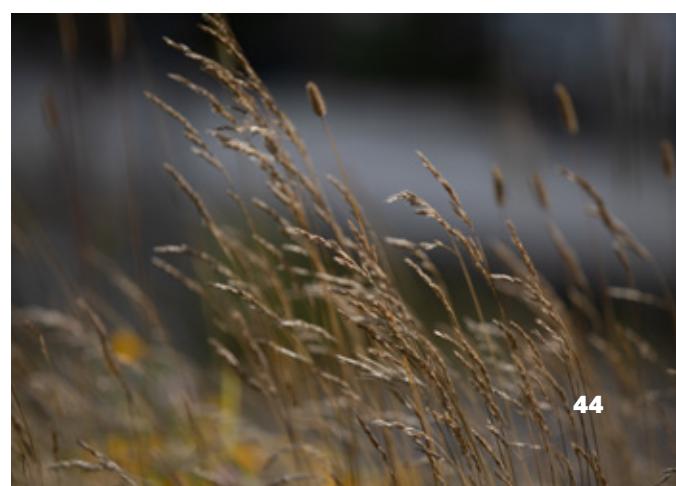
Nous avons mis à jour et amélioré plusieurs plans initialement élaborés par l'ancien propriétaire pour faire en sorte que les activités minières seront menées de manière sécuritaire et respectueuse, en limitant les impacts sur l'environnement et les communautés locales.

- **Le plan relatif à la main-d'œuvre et à l'emploi** vise à maximiser les retombées économiques locales.
- **Le plan de protection de l'environnement** définit les responsabilités et les meilleures pratiques sur le site.
- **Le plan de contrôle de l'érosion et des sédiments** aide à réduire la pollution des sols et de l'eau.
- **Le plan de gestion des déchets** vise à ce que les déchets soient réduits, réutilisés ou éliminés de manière appropriée.
- **Le plan d'engagement Kami** garantit que la communication continue avec les groupes autochtones et les parties prenantes locales demeure une priorité en tout temps.

Des programmes de surveillance seront mis en place pour suivre les impacts du projet, vérifier l'efficacité des mesures de protection, atténuer les problèmes imprévus et veiller à ce que les règles soient respectées. Cela permettra de détecter rapidement tout problème inattendu et permettra à l'entreprise d'ajuster ses plans si nécessaire. C'est ce qu'on appelle la gestion adaptative.

Une approche communautaire

Nous soutenons la diversité et l'inclusion. Nous nous sommes engagés à respecter un plan pour l'égalité des sexes et la diversité, initialement signé avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en 2014. Ce plan garantit que les femmes, les autochtones et les autres groupes sous-représentés aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux occasions commerciales liés au projet. Le plan est mis à jour afin de refléter les attentes et les normes actuelles.



Relations avec la communauté

Notre approche en matière de relation avec la communauté repose sur nos valeurs fondamentales : fierté, ingéniosité, respect et transparence. Ces valeurs façonnent tous les aspects de nos activités et de nos interactions avec les peuples autochtones, les communautés locales, les diverses parties prenantes et les autorités gouvernementales.

Notre stratégie repose sur trois principes directeurs :

- Assurer un environnement sécuritaire, inclusif et respectueux.
- Maintenir une communication ouverte et constructive.
- Préserver l'environnement naturel et la biodiversité.

Nous considérons que des relations à long terme fondées sur la confiance sont essentielles à la réussite du projet, pour minimiser les impacts environnementaux et sociaux, et pour soutenir le développement économique durable de la région.

Activités de relations avec la communauté (2022-2025)

Depuis novembre 2022, nous avons mené de nombreuses activités pour bâtir des relations avec notre future communauté d'accueil, notamment des mises à jour hebdomadaires sur le terrain, des séances d'information publiques, des réunions virtuelles et en personne, des correspondances officielles et la participation à des forums de planification régionale. Nous avons fondé notre approche sur les conditions de libération du projet précédent, tout en validant les engagements et les préoccupations présentés par les groupes autochtones et les parties prenantes locales à l'ancien propriétaire.

Afin de soutenir la coordination régionale, nous avons lancé deux initiatives majeures. Le groupe de travail Kami, créé en mai 2024, rassemble des représentants des municipalités locales, des associations de propriétaires de chalets et des organisations récréatives. Puis, en juin 2024, Champion a rejoint la Labrador West Alliance, un groupe de travail régional composé de dirigeants communautaires, de représentants de l'industrie et du gouvernement qui se penche sur différents enjeux comme le logement, les infrastructures et les besoins en main-d'œuvre.

Coordination avec les ministères et organismes gouvernementaux

Nous avons pris l'initiative de collaborer avec un large éventail de ministères provinciaux et fédéraux pour favoriser un dialogue et pour veiller au respect de toutes les réglementations applicables.

Les ministères et organismes provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador concernés sont les suivants :

- Environnement et Changement climatique (y compris les divisions Évaluation environnementale, Changement climatique, Prévention de la pollution et Ressources en eau)
- Conseil exécutif (Bureau des Affaires autochtones et de la Réconciliation)
- Bureau de la Condition féminine et de l'Égalité des sexes
- Pêches, Forêsteries et Agriculture
- Santé et Services communautaires
- Emploi, Immigration et Croissance
- Industrie, Énergie et Technologie (Directions des mines et de l'énergie)
- Affaires du Labrador
- Affaires municipales et Engagement communautaire
- Tourisme, Culture, Arts et Loisirs

Les ministères fédéraux concernés sont les suivants :

- Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)
- Pêches et Océans Canada
- Transports Canada

Ces organismes collaborent au sein du Comité d'évaluation environnementale, qui assure la surveillance réglementaire tout au long du processus d'EIE.

Relations avec les communautés autochtones

Nous reconnaissons les liens culturels, historiques et écologiques profonds qui unissent les peuples autochtones à la terre et à l'eau. Nous nous engageons à :

- Respecter les droits, les valeurs et les pratiques traditionnelles des autochtones.
- Refréter la diversité communautaire au sein de notre effectif.
- Réduire les effets négatifs et offrir des avantages à long terme.
- Obtenir le consentement libre, préalable et éclairé lorsque des impacts importants sont susceptibles de se produire.
- Intégrer directement les contributions des peuples autochtones dans l'étude d'impact environnemental (EIE) et la planification du projet.

Cinq communautés autochtones identifiées par les organismes de réglementation continuent de jouer un rôle clé dans notre processus de consultation :

- La Nation Innue du Labrador
- Innu Takuakan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM)
- La Nation Innue Matimekush-Lac John (NIMLJ)
- La Nation Naskapie de Kawawachikamach (NNK)
- Le Conseil communautaire de NunatuKavut (NCC)

Nous menons des discussions confidentielles avec ces organisations sur d'éventuelles ententes sur les répercussions et les avantages (ERA). Afin de respecter la souveraineté des autochtones en matière de données, nous suivons les principes des Premières Nations relatifs à la propriété, au contrôle, à l'accès et à la possession, connus sous le nom de principes OCAP®. Ceux-ci garantissent aux communautés le contrôle de leurs informations et de la manière dont elles sont partagées dans l'EIE.

Participation des parties prenantes

Notre définition des parties prenantes comprend les résidents, les administrations municipales, les associations de propriétaires de chalets, les utilisateurs récréatifs, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations ayant un intérêt dans le projet. Les parties prenantes ont été identifiées en fonction de leur proximité avec le site, de leur implication passée et de leur potentiel d'être affectées par les résultats du projet.

Les activités de participation des parties prenantes publiques comprenaient des journées portes ouvertes, des réunions, de la correspondance et la participation à des forums communautaires.

Suivi et résolution des préoccupations

Nous utilisons un processus structuré de suivi des enjeux, tel que défini dans le plan d'engagement Kami, afin de documenter, classer et répondre aux commentaires des parties prenantes et des groupes autochtones. Les commentaires et préoccupations, qu'ils soient exprimés par écrit ou verbalement, sont évalués en fonction de leur importance. Un suivi est assuré par le biais de réunions ou de rencontres avec la communauté.

Dans la mesure du possible, nous travaillons directement avec les parties concernées pour résoudre les problèmes ou ajuster le projet. Cette approche transparente et réactive permet de garantir que l'EIE reflète les préoccupations réelles de la communauté et que les stratégies d'atténuation soient élaborées en tenant compte des avis des personnes les plus touchées.

Notre engagement

Nous nous engageons à mener une consultation significative, respectueuse et transparente. Grâce à notre stratégie de consultation structurée, à nos partenariats solides et à notre planification collaborative, nous cherchons à créer des avantages à long terme tout en minimisant les impacts sur les communautés et les environnements touchés par le projet.

Résumé de l'évaluation et conclusions

L'étude d'impact environnemental (EIE) a examiné 32 composantes valorisées (valued environmental components), choisies sur la base des recommandations du gouvernement, des groupes autochtones et du public. Elles couvrent l'air, l'eau, le territoire, la faune et la flore, ainsi que les préoccupations exprimées par la communauté – par exemple la qualité de l'air, l'habitat du poisson, les zones humides, l'utilisation des terres par les autochtones, les économies locales et le bien-être de la communauté.

L'étude a examiné l'état actuel de chaque composante valorisée, l'impact des activités passées et présentes sur celles-ci, ainsi que l'impact que le projet pourrait avoir pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture. Elle a également examiné les effets cumulatifs, c'est-à-dire la manière dont ce projet pourrait augmenter les impacts des développements industriels existants ou prévus dans la région.

Prochaines étapes : autorisations environnementales et permis

Le processus d'évaluation environnementale de Terre-Neuve-et-Labrador commence maintenant :

- Le ministre transmettra l'EIE à un comité d'examen.
- Dans un délai de 7 jours, le public sera invité à examiner l'EIE et à soumettre ses commentaires dans un délai de 50 jours.
- Le comité recommandera ensuite si le projet peut aller de l'avant, ou si des renseignements supplémentaires sont requis.
- La décision finale sera annoncée publiquement.

Le projet doit également satisfaire les exigences légales fédérales et provinciales et obtenir divers permis, notamment en matière de :

- Pêche et de gestion de l'eau
- Espèces en péril
- Pollution atmosphérique, déchets et produits chimiques
- Utilisation du territoire et foresterie
- Santé et sécurité au travail

Nous travaillerons avec les organismes municipaux, provinciaux et fédéraux pour nous assurer que le projet respecte pleinement les réglementations fédérales et provinciales tout au long de son cycle de vie.

Notre engagement

Nous nous engageons à entretenir un dialogue continu, transparent, honnête et inclusif avec les communautés autochtones, le public et le gouvernement. Nous mettrons régulièrement à jour notre plan de relation avec la communauté afin de tenir compte des commentaires reçus et de l'évolution du projet. Nous visons à soutenir les valeurs de fierté, d'ingéniosité, de respect et de transparence.

Déclaration finale

En 2024, le fer de haute pureté a été officiellement reconnu comme un minerai critique par le gouvernement du Canada et par les gouvernements provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec. Le fer de haute pureté est un type rare de minerai de fer à forte concentration en fer et qui contient très peu d'impuretés.

Au Canada, et en particulier dans la Fosse du Labrador, le fer de haute pureté est produit avec la plus faible intensité carbone au monde grâce à l'hydroélectricité.

L'utilisation de fer de haute pureté répond aux exigences nécessaires pour éliminer le recours au charbon dans la fabrication de l'acier, ce qui réduit les émissions du processus de 50 % et jusqu'à 85 % si l'on utilise une source de combustible propre comme l'hydrogène. Le projet contribue donc à l'atteinte des objectifs climatiques en réduisant de manière significative les émissions de l'industrie sidérurgique, qui est à elle seule responsable de près de 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Le projet a été initialement proposé par Alderon, qui a obtenu l'approbation du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador en 2014, mais sa construction n'a jamais commencé. Depuis la reprise du projet, Champion Iron a apporté des améliorations majeures qui permettront d'en maximiser les avantages et de réduire son impact sur l'environnement. Ces mesures comprennent :

- L'amélioration des systèmes de gestion de l'eau;
- Une installation de stockage des résidus miniers plus sûre ; et
- Des technologies plus propres dans la machinerie, notamment le système de concassage du minerai dans la fosse.

Le projet générera certains impacts pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture, mais des mesures d'atténuation efficaces permettront de les réduire au minimum ou de les rendre négligeables. Aucune répercussion importante n'a été identifiée dans l'EIE.

En revanche, le projet apportera des avantages économiques importants pour les communautés locales, les communautés autochtones, la province de Terre-Neuve-et-Labrador et ailleurs au Canada. Il sera réalisé sans subventions gouvernementales, créera des emplois, stimulera les occasions commerciales et générera d'importantes recettes fiscales et redevances.

Champion Iron s'engage à développer le projet de manière responsable, grâce à une communication transparente, à des pratiques environnementales rigoureuses et à une planification adaptive.

Enfin, ce projet constitue une étape importante vers une production d'acier à plus faible empreinte carbone, tout en générant des avantages sociaux et économiques évidents.

